

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 15 avril 2019  
~~~~~

**DISPOSITIF RÉGIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT
ET LA VALORISATION DES BOURGS-CENTRES
CONVENTION ENTRE LE CONSEIL RÉGIONAL OCCITANIE / PYRÉNÉES MÉDITERRANÉE,
LA COMMUNE DE SAINT-PARGOIRE, LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE
L'HÉRAULT ET LE PAYS COEUR D'HÉRAULT.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 15 avril 2019 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou
représentés :

M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, Madame Roxane MARC, M. Maurice DEJEAN, Monsieur Claude CARCELLER, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Madame Jocelyne KUZNIAK, Mme Agnès CONSTANT, Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI, M. Daniel JAUDON, Monsieur Christian VILLOING, Monsieur Yannick VERNIERES, Monsieur Jean-Claude CROS, Madame Véronique NEIL, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Monsieur Jean-François SOTO, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Madame Béatrice FERNANDO, Monsieur Marcel CHRISTOL, Monsieur David CABLAT, Monsieur René GARRO, M. Pascal DELIEUZE, Mme Maria MENDES CHARLIER, Monsieur José MARTINEZ, Mme Florence QUINONERO, Mme Nicole MORERE -M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, Monsieur Xavier PEYRAUD suppléant de Monsieur Stéphane SIMON

Procurations :

M. René GOMEZ à Madame Béatrice FERNANDO, Monsieur Jean-Luc DARMANIN à Mme Agnès CONSTANT, Madame Isabelle ALIAGA à Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Josette CUTANDA à M. Louis VILLARET, Monsieur Henry MARTINEZ à Mme Maria MENDES CHARLIER, Madame Amélie MATEO à Monsieur Jean-François SOTO

Excusés :

M. Gérard CABELLO, Monsieur Jean-André AGOSTINI, M. Bernard GOUZIN

Absents :

Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, Monsieur Grégory BRO, Monsieur Jean-Luc BESSODES, Madame Annie LEROY, M. Philippe MACHETEL

Quorum : 24	Présents : 33	Votants : 39	Pour 39 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU ensemble, la délibération n°1889 du conseil communautaire du 25 mars 2019 relative à la définition de l'intérêt communautaire et l'arrêté préfectoral n°2018-1-1361 du 29 novembre 2018 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, et en particulier sa complémentaire facultative en matière de politique du logement et du cadre de vie ;

VU la délibération n°1376 du conseil communautaire du 21 novembre 2016 approuvant le projet de territoire « La Vallée 3D » 2016-2025 de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault ;

VU la délibération n°1517 du conseil communautaire en date du 10 juillet 2017 validant l'acte de pré-candidature de la collectivité au dispositif « Bourg Centres » de la Région Occitanie en lien avec les trois communautés de communes du Pays Cœur d'Hérault et les communes concernées.

VU les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des Bourgs-Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée,

VU les délibérations N°2017/AP-JUIN/09 et N°CP/2017-DEC/11.21 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée du 30 juin 2017 et de la Commission Permanente du 15 décembre 2017, relatives à la mise en œuvre de la nouvelle génération des politiques contractuelles territoriales pour la période 2018/2021,

CONSIDERANT que la Région affiche clairement sa volonté en faveur du développement et de l'attractivité des Bourgs Centres, sur les domaines suivants :

- la qualification du cadre de vie : valorisation des entrées de ville, espaces publics, patrimoine, façades, ... ;
- la production de logements : création de logements sociaux, résorption de la vacance, lutte contre l'habitat indigne, ... ;
- l'offre de services à la population : santé, enfance, jeunesse, ... ;

- la mobilité : cheminements doux, intermodalité, ...
- le développement économique : maintien du commerce en cœur de ville, tiers lieux, qualification des infrastructures d'accueil des entreprises, offre numérique ;
- la culture et le tourisme : offre d'hébergement, équipements favorisant la pratique et la diffusion artistique, ... ;
- l'environnement : rénovation énergétique, développement des énergies renouvelables.

CONSIDERANT que l'organisation locale du dispositif régional désigne la commune comme étant la seule qui a la possibilité de faire acte de candidature auprès de la Région mais qu'elle doit impérativement être liée et en accord avec son intercommunalité,

CONSIDERANT que la commune de Saint-Pargoire a ainsi été identifiée par la Région Occitanie pour bénéficier du dispositif "Bourgs Centres Occitanie",

CONSIDERANT que le projet de développement et de valorisation du bourg centre de Saint-Pargoire vise :

- la requalification du cadre de vie (valoriser les espaces publics, les patrimoines et création d'aménagements paysagers) ;
- le renforcement de l'offre de services publics (mise en accessibilité des bâtiments publics, création de lieux d'accueil en faveur de la petite enfance et renforcer l'offre dans le domaine de la santé) ;
- le développement du tourisme (qualification de l'offre d'hébergement, restauration et valorisation du patrimoine).

CONSIDERANT que ce projet répond aux attendus de la Région Occitanie, de même qu'il est en cohérence avec la stratégie poursuivie par la communauté de communes dans son projet de territoire Vallée 3D, pour la mise en valeur et le développement des bourgs centres présents sur le territoire de la vallée de l'Hérault,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver les termes du contrat-cadre 2019-2021 de la commune de Saint-Pargoire ci-annexé à conclure entre la Région Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée, la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, la Commune de Saint-Pargoire et le Pays cœur d'Hérault,
- d'autoriser le Président à signer ledit contrat et à accomplir l'ensemble des formalités nécessaires à la bonne exécution de ce dossier.

<p>Transmission au Représentant de l'Etat N° 1946 le 16/04/2019 Publication le 16/04/2019 Notification le DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE Gignac, le 16/04/2019 Identifiant de l'acte : 034-243400694-20190415-lmc1110532-DE-1-1 Le Président de la communauté de communes Signé : Louis VILLARET</p>	<p>Le Président de la communauté de communes</p> <p style="text-align: center;">Louis VILLARET</p>
---	--

Bourg Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

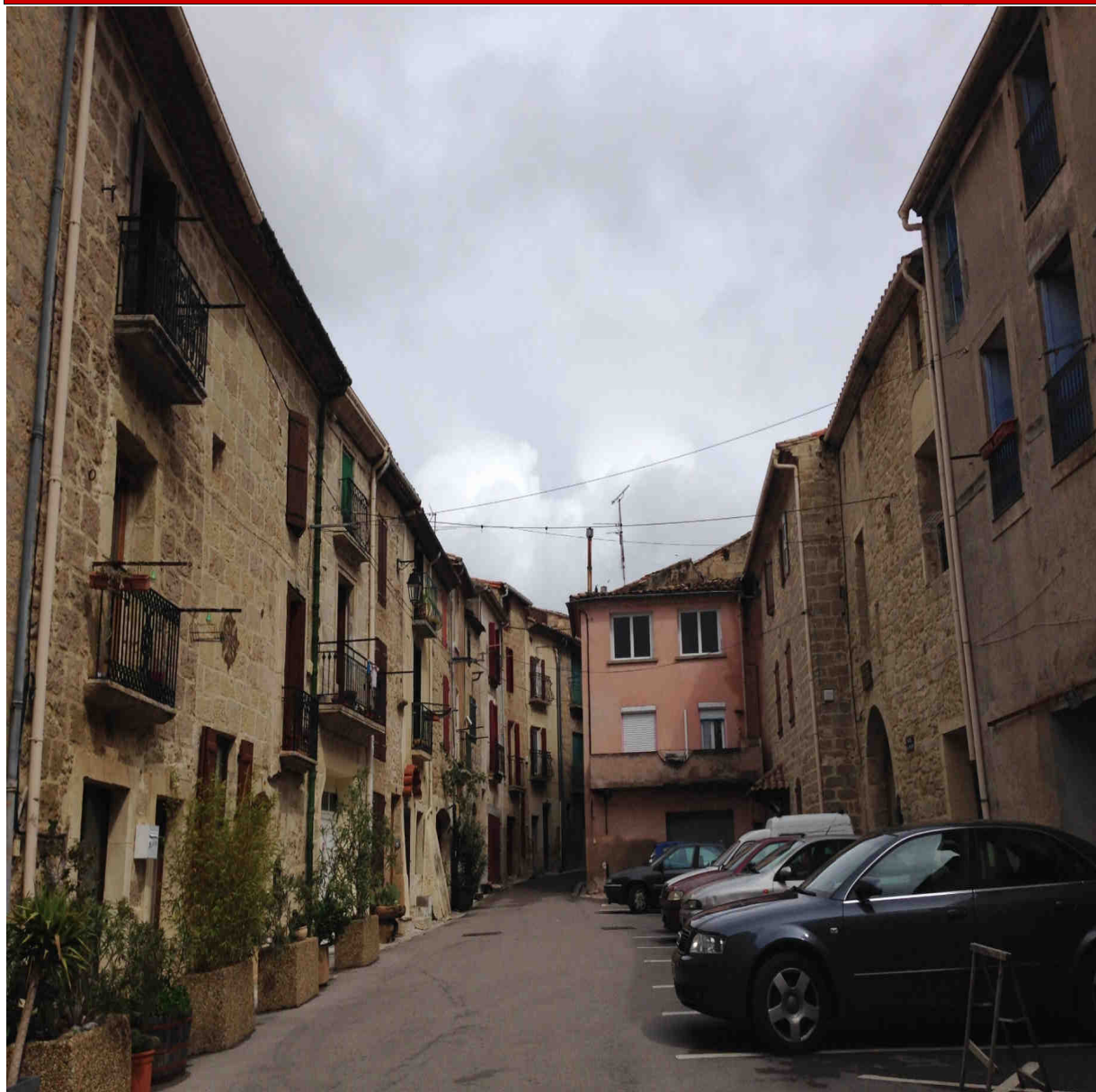
Pays Coeur d'Hérault

Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Commune de Saint Pargoire

Contrat Cadre

2019 / 2021



Entre,

- Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Carole DELGA, sa Présidente
- La Commune de Saint-Pargoire représentée par Mme Agnès CONSTANT, Maire
- La Communauté de Communes de Vallée de l'Hérault, représentée par M. Louis VILLARET, Président
- Le Pays Cœur d'Hérault, représenté par M. Louis VILLARET, Président
- La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Hérault, représentée par M. André DELJARRY, Président
- La Caisse des Dépôts et Consignations Occitanie, représentée par M. Thierry RAVOT, Directeur Régional

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des Bourgs-Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée,

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du 10/12/18 du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat de développement territorial du Pays Cœur d'Hérault pour la période 2018 – 2021,

Vu la délibération n°XXX de la Commission Permanente du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée du XX avril 2019 approuvant le Contrat Cadre Bourg-Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée de la Commune de Saint Pargoire,

Vu les délibérations N°2017/AP-JUIN/09 et N°CP/2017-DEC/11.21 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée du 30 juin 2017 et de la Commission Permanente du 15 décembre 2017, relatives à la mise en œuvre de la nouvelle génération des politiques contractuelles territoriales pour la période 2018 / 2021,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Saint Pargoire en date du XXXX 2019,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Vallée de l'Hérault en date du XXXX2019,

Vu la délibération du Comité Syndical du Syndicat de Développement Local (SYDEL) du Pays Cœur d'Hérault en date du XX XX 2019,

Vu la délibération de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Hérault, en date du XXX,

Vu la délibération de la Caisse des Dépôts et Consignations, en date du XXX,

Il est convenu ce qui suit :

Sommaire

Préambule :	4
Article 1 : Objet.....	5
Article 2 : Contexte et enjeux.....	6
Présentation de la commune de Saint Pargoire et de son territoire :	6
Saint Pargoire : Une dynamique démographique forte au sein d'un territoire aux influences extérieures marquées	6
Saint-Pargoire : Un village patrimonial rural	7
Saint-Pargoire est un pôle de proximité du Pays Coeur d'Hérault.....	8
Saint-Pargoire, une activité économique rurale renforçant sa centralité.....	9
Saint-Pargoire : Renouer le centre village et la périphérie	9
Saint-Pargoire : un pôle rural polarisant grâce à son niveau d'équipements	10
Saint-Pargoire un village carrefour connecté aux axes de communication.....	10
Saint-Pargoire, une commune investie dans les économies d'énergie.....	10
Synthèse du diagnostic.....	12
Article 3 : la stratégie de développement et de valorisation	16
Article 4 : le projet de développement et de valorisation.....	17
Article 5 : Le Programme Opérationnel pluriannuel 2019 – 2021	19
Article 6 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région.....	55
Article 7 : Modalités d'intervention et contributions de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault	55
Article 8 : Contributions et modalités d'intervention du Pays Cœur d'Hérault	56
Article 9 : Autres contributions.....	56
Article 10 : Gouvernance.....	57
Article 11 : Durée	58

Préambule :

La structuration territoriale de la région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée se caractérise par une forte majorité de communes de très petite taille :

- 2 751 des 4 488 communes de notre région comptent moins de 500 habitants, ce qui représente 61 % des communes contre 55 % au niveau national,
- 3 475 communes ont moins de 1 000 habitants (77 % des communes),
- seulement 77 communes ont plus de 10 000 habitants.

2109 communes représentant 1,13 million d'habitants sont situées en zones de massifs (47 % des communes de la région) ; parmi elles, 1612 communes totalisant plus de 800 000 habitants sont situées en zones de montagne.

Selon les Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2017, notre région compte désormais 137 Communautés de Communes contre 264 en 2016.

Sur la base de la nomenclature définie par l'INSEE, notre région est constituée de 215 bassins de vie dont 167 bassins de vie ruraux.

Chacun d'eux comprend une « ville-centre » qui assure une fonction de centralité au service de la population de son bassin de vie ainsi que des communes qui peuvent également remplir la fonction de pôle de services de proximité.

En ce qui concerne plus particulièrement les bassins de vie ruraux, ces communes (Villes-centres et Communes/ Pôle de Services) doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

Par ailleurs, les communes rurales ou péri-urbaines ont besoin d'agir pour l'attractivité de leurs territoires en valorisant leur cadre de vie, le logement, leurs espaces publics, leur patrimoine,...

Pour leur développement économique, elles doivent également être en capacité d'apporter des réponses adaptées aux nouveaux besoins des entreprises : qualité des infrastructures d'accueil, Très Haut Débit,...

De par son rôle de chef de file dans le domaine de l'aménagement du territoire et plus particulièrement dans le cadre de ses politiques contractuelles territoriales, la Région a décidé de renforcer son soutien en faveur des investissements publics locaux en agissant notamment pour renforcer l'attractivité et le développement des « Bourgs Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée »,

Cette nouvelle politique :

- vise à accompagner les Bourgs-Centres dans l'élaboration et la mise en œuvre pluriannuelle d'un Projet global de valorisation et de développement,
- s'inscrit dans les Contrats de Plan Etat-Région 2015/2020 des ex régions Languedoc Roussillon (*thématique 8.1 « équilibre territorial »*) et Midi Pyrénées (Article 28.2 « *soutenir les fonctions de centralité* »),
- est ciblée :
 - en direction des communes « villes centres » des bassins de vie ruraux tels que définis par l'INSEE,
 - vers les communes « Pôles de services » de plus de 1 500 habitants, qui, par leur offre de services (équipements, commerces,...) remplissent également une fonction de centralité en terme d'offres de services aux populations d'un bassin de vie,
 - enfin, vers les communes « Pôles de services » de moins de 1 500 habitants qui remplissent aussi un rôle pivot en termes de services dans les territoires de faible densité démographique de notre région (ancien chefs-lieux de canton avant la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013).

Article 1 : Objet

Le présent contrat Bourg Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, la Commune de Saint-Pargoire, la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault et le Pays Cœur d'Hérault, en y associant les services de l'Etat, le Département de l'Hérault, l'EPF, le CAUE et l'ADEME.

- pour agir sur les fonctions de centralité et en faveur du développement de l'économie et de l'emploi de la commune de Saint Pargoire et de son bassin de vie,
- pour agir sur la qualité du cadre de vie et sur la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité de la commune de Saint Pargoire et de son bassin de vie.

L'ensemble s'inscrit dans une démarche transversale de transition écologique et énergétique.

Doc / projet

Article 2 : Contexte et enjeux

Présentation de la commune de Saint Pargoire et de son territoire :

Le périmètre du
SCoT du Pays Cœur d'Hérault
Janvier 2016

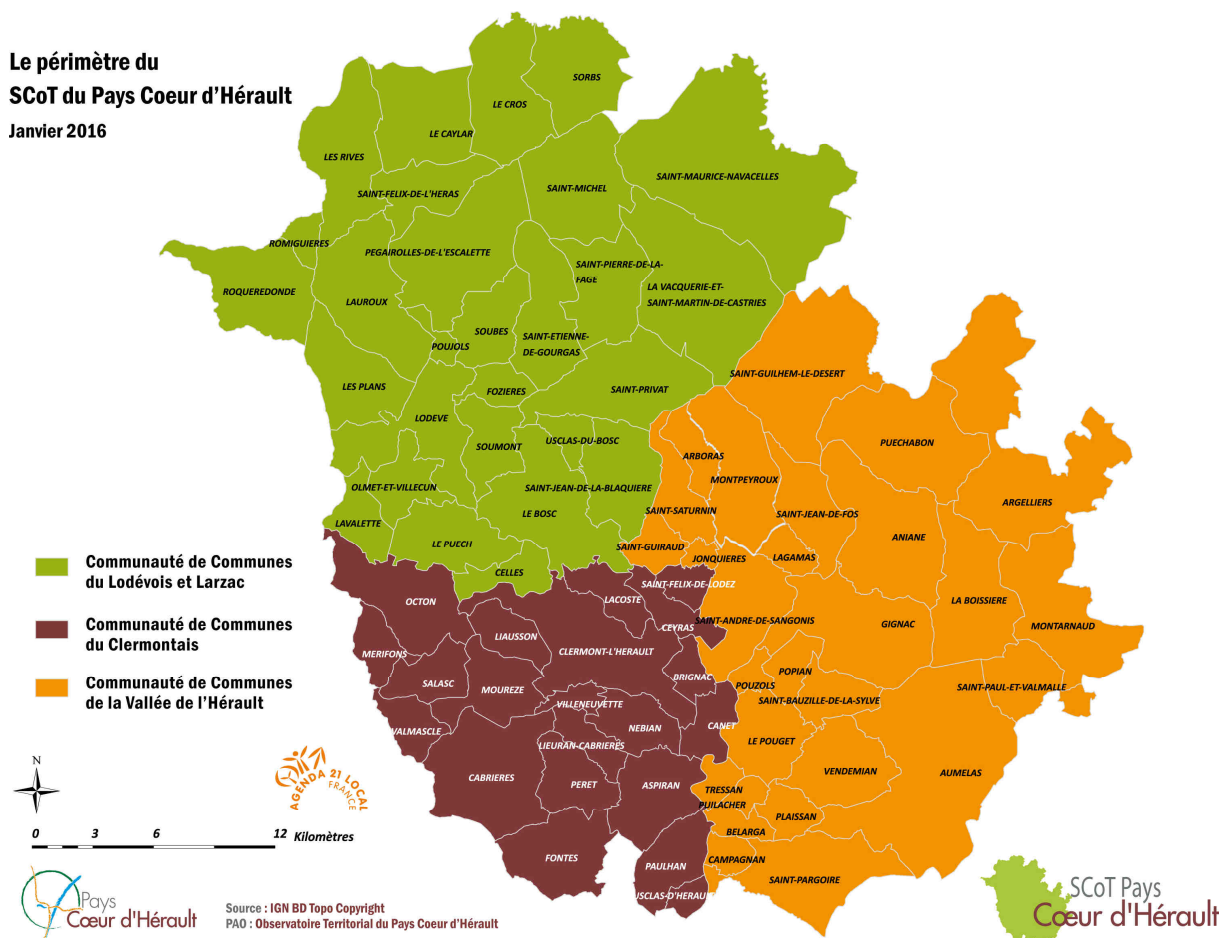


Figure 1 : Territoire du Pays Cœur d'Hérault

Saint Pargoire : Une dynamique démographique forte au sein d'un territoire aux influences extérieures marquées

Situé dans le département de l'Hérault et la nouvelle région Occitanie, la commune de Saint-Pargoire se localise dans le Pays Cœur d'Hérault. Ce territoire affirme une proximité avec les grands pôles et bassins voisins, largement facilitée par l'A75 et l'A750, qui marquent leur jonction sur le Pays Cœur d'Hérault : Montpellier, bassin de Thau (Agde, Sète), Biterrois, ou le Millavois. De cette situation, le Pays connaît un développement démographique dynamique (environ 80 000 habitants en 2017 ; +2%/an entre 2007-2014) qui impacte directement ses paysages et son fonctionnement. Le Pays est un territoire rural aux influences péri-urbaines marquées.

Ainsi, de nouveaux équilibres se créent au sein du territoire du Pays. En effet, la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault (qui intègre la commune de Saint-Pargoire) s'inscrit pleinement l'aire urbaine de Montpellier (INSEE 2011), ce qui sur le plan de l'aménagement du territoire, soulève de nouveaux enjeux, pour répondre à de nouveaux besoins (ex : les déplacements, les équipements, les logements).



Figure 2 : Localisation de la commune de Saint-Pargoire – échelle départementale

Saint-Pargoire compte 2 241 habitants en 2015. La commune affiche un taux de croissance démographique sur la période 2007 / 2014 de 3.1%. Cette évolution très importante de la population est due principalement au solde migratoire. Saint-Pargoire est la cinquième commune de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault en termes de population.

Saint-Pargoire : Un village patrimonial rural



Figure 3 : Localisation de la commune de Saint-Pargoire – échelle locale

La commune de Saint-Pargoire bénéficie, du fait de sa localisation entre fleuve Hérault, Causse d'Aumelas et les plaines de Villeveyrac et du Bassin de Thau, d'une pluralité de paysage et de vue : des causses, au nord ouest de la commune, surplombant le bassin de Thau, constitué de garrigues et de forêts telle que « la plantation » ; aux berges de l'Hérault, accueillant la Domaine Rieutort, bordés de vignes et plantations diverses, mais également offrant des lieux de baignades et de pêche. La commune fait partie d'un paysage riche et complexe de puechs et de petites plaines imbriqués.

La commune s'étend sur 2400 ha, allant des garrigues arides qui surplombent Villeveyrac à la rive gauche de l'Hérault ; le point culminant se trouve à 190 m d'altitude au mas de Vedel (sur la D 30), le point le plus bas à 25 m au château de Rieutort (sur la D32). La végétation est aussi contrastée que son relief, d'un côté la vigne tient une place prépondérante en occupant presque 1000 ha, d'un autre la garrigue avec des chênes verts, chênes kermès et des genêts et des arbustes ou plantes indigènes (thym, romarin, bruyère, brachypode rameux), parsemée de bois de chênes ou de pins.

La commune, malgré la forte dynamique démographique, est restée d'identité rurale, en lien avec des paysages viticoles et de garrigues. Ainsi, agriculture et espaces de nature sont aux portes de la ville. L'arrivée sur Saint-Pargoire, depuis le village de Campagnan (RD 30), offre sur la ville des perspectives paysagères et urbaines fortement intéressantes. Ces vues et perceptions font de Saint Pargoire une véritable petite ville en Cœur d'Hérault. De plus, Saint-Pargoire constituée à partir d'une Circulade a un **patrimoine bâti** historique de belle tenue. Citons l'église, le château, les porches, la mairie et ses halles. A partir de ces lieux, un cours et un boulevard ont permis de connecter les faubourgs viticoles, qui ceinturent la ville historique. De grande qualité et de belle architecture, ces quartiers concourent à l'ambiance urbaine de la ville.

Saint-Pargoire est un pôle de proximité du Pays Cœur d'Hérault

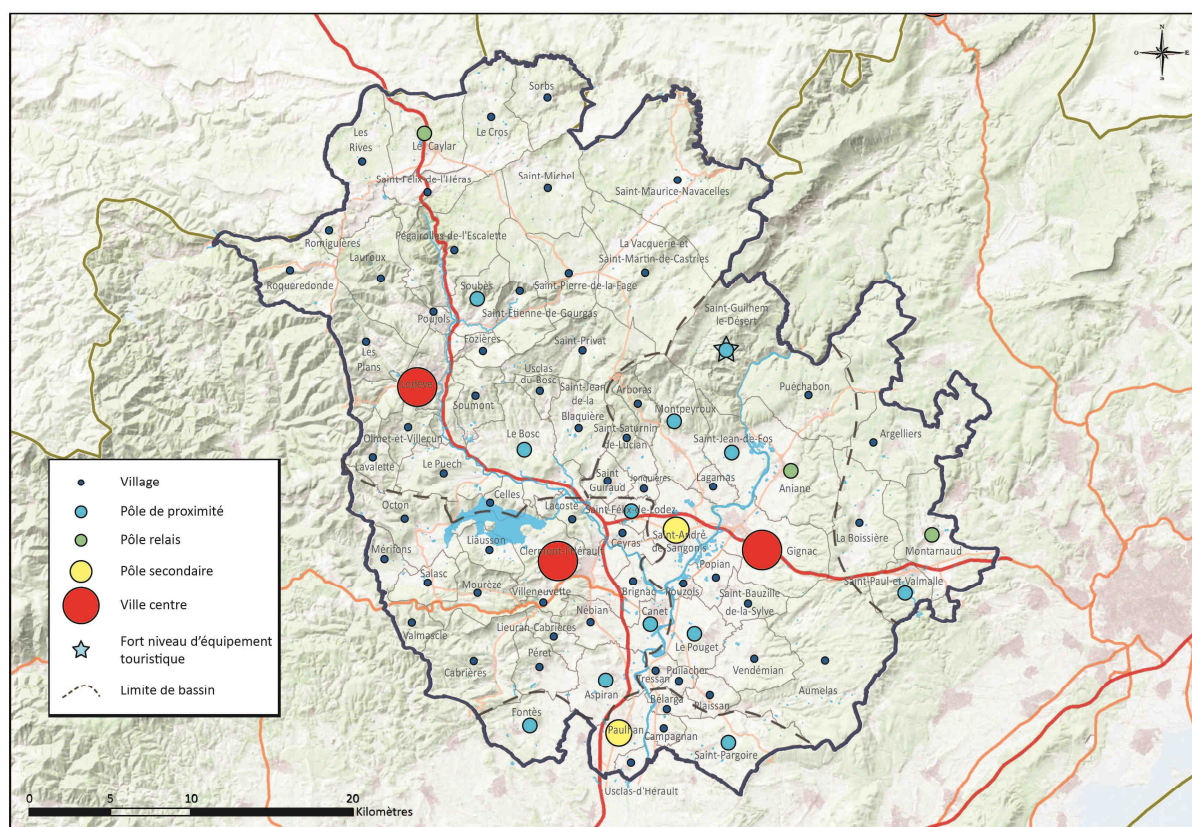


Figure 4 : Carte extraite du diagnostic du SCOT Pays Cœur d'Hérault - validé le 4 mai 2018

La commune de Saint-Pargoire s'inscrit dans l'armature de bourgs et villages du Cœur d'Hérault, en complémentarité des villes centres de Clermont l'Hérault, Lodève et Gignac, mais également des pôles secondaires de Saint André de Sangonis et Paulhan. En tant que pôle de proximité, Saint-Pargoire assure une attractivité locale réelle, en matière d'équipements, de services (poste, écoles, crèche, pôle de santé, équipements sportifs, culturels, services communaux, commerces de proximité...), de commerces (artisanats, alimentations et produits du terroir, salons de coiffure, d'esthétique, bars, hôtel, restaurants, camping, commerces de proximité, carburants...et d'activités économiques et culturelles). Ces activités commerciales et de services répondent aux besoins des habitants de la commune, mais aussi des villages alentours (Saint-Pons-de-Mauchien, Aumelas, Plaissan, Puilacher, Bélarga, Campagnan) et aux personnes de passage.

Dans le SCoT en cours d'élaboration, le rôle structurant de Saint-Pargoire sera renforcé. La commune devrait évoluer en pôle relais, ce qui signifie que la collectivité devrait disposer d'un meilleur niveau d'équipements et de services, et d'un maintien de la dynamique démographique. La ville est de cette manière pleinement confortée dans son rôle structurant local, au sud de la communauté de communes.

Saint-Pargoire, une activité économique rurale renforçant sa centralité

Les commerces de proximité de Saint Pargoire sont principalement installés en cœur de ville autour de la Place Roger Salengro. On dénombre trois restaurants, deux cafés, deux boulangeries, une boucherie, un bureau de tabac presse, une supérette, une agence immobilière, deux coiffeurs. La commune dispose également d'un bureau de poste équipé d'un distributeur automatique de billets qui accueille une Maison des Services Au Public (MSAP). De plus, la commune dispose d'une zone d'activités économiques, dite zone Emile Carles, à l'est du centre-bourg. Aujourd'hui, une vingtaine d'entreprises dans le domaine du transport, de la mécanique, du bâtiment et du VRD, y est installée. Une brasserie y est également implantée. Sur Saint-Pargoire, l'essentiel de l'activité viticole est réalisé par la cave coopérative : « Les Vignerons des Soubergues ». Nous notons à ce jour le développement de plusieurs caves privées.

L'offre touristique communale concerne principalement les nuitées, à savoir les gîtes et des chambres d'hôtes. Un hôtel, le domaine Rieutort, est installé sur la commune.

Saint-Pargoire : Renouer le centre village et la périphérie

La composition du parc d'habitat de Saint-Pargoire est identique à celle du Pays. En effet, le parc est essentiellement composé de résidences principales et une majorité de maisons individuelles. Depuis quelques décennies et pour répondre à la croissance démographique et aux standards d'habitat actuel, sur le plan des commodités et du stationnement, de nouveaux quartiers résidentiels ont été réalisés le long des grands axes de communications vers Paulhan et Villeveyrac.

La commune, avec l'apport de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault (CCVH), s'est dotée d'outils prévisionnels en matière d'urbanisme et de logements sociaux : le PLU est en cours d'élaboration (enjeux majeurs) et le Plan Local de l'Habitat a été adopté (07/2017), avec des objectifs de production globale de logements fixés à 120 sur 5 ans.

La CCVH et le Département de l'Hérault (en tant que délégataire des aides de l'Agence Nationale de l'Habitat), ont signé une convention pour mettre en place un Programme d'Intérêt Général (PIG), en faveur de la rénovation des logements privés. De plus, dans le cadre d'un partenariat Commune / EPF / CCVH / FDI Habitat, une partie du cœur de ville bénéficie d'un vaste plan de réhabilitation comprenant la valorisation des espaces publics, la réhabilitation d'un bâtiment situé dans la Circulade pour accueillir neuf logements sociaux et la création de six logements sociaux à proximité immédiate du projet

Saint-Pargoire : un pôle rural polarisant grâce à son niveau d'équipements

Sur Saint-Pargoire, en matière de santé, une maison médicale privée rassemble des médecins généralistes, un dentiste, des infirmières et une pharmacie. Des kinésithérapeutes sont également installés sur le territoire. Une crèche gérée en partenariat avec l'association famille rurale compte dix places et des assistantes maternelles accueillent également les enfants en bas âges. Ainsi, la commune dispose d'un accueil collectif et individuel des jeunes enfants. En matière de scolarité, la commune compte une école maternelle (3 classes), une école primaire (7 classes) et une école privée. L'espace Jean Moulin propose l'ensemble des services périscolaires et extrascolaire (ALP matin et soir, cantine scolaire et centre de loisirs les mercredis et pendant les vacances). Parallèlement le service enfance jeunesse développe une offre de service pour les adolescents depuis 2017. La commune dispose de son propre centre de secours et d'un EHPAD public comptant 46 résidents.

La commune de Saint-Pargoire dispose des principales infrastructures sportives et culturelles : complexe sportif (football, rugby, tennis), salle de sport (judo, danse, yoga, krav maga, taekwondo), boulodrome, médiathèque, salle de réunion et d'exposition, école de musique, parc public et aires de jeux pour les enfants. De plus, avec plus de trente-six associations, de nombreux événements festifs et culturels sont organisés sur la commune.

Saint-Pargoire un village carrefour connecté aux axes de communication

Proche de l'A75 et des bourgs-centre principaux, Saint-Pargoire articule avantages de la ruralité et proximité des villes moyennes Gignac, Saint-André de Sangonis, Clermont l'Hérault (20 minutes) et de la métropole Montpellieraine (45 minutes) et Biterroise (30 minutes) et Sète (35 minutes).

La commune de Saint-Pargoire est desservie par des lignes régulières d'Hérault Transport et par les transports scolaires. Des taxis sont enregistrés sur le territoire communal. La vie culturelle et l'offre de loisirs sont les points forts du territoire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, aussi bien en qualité qu'en quantité. Ils sont actuellement bien maillés en particulier autour du réseau de lecture publique et de l'école de musique intercommunale. La médiathèque de Saint-Pargoire s'inscrit pleinement dans cette dynamique. Son parvis accueille une borne interactive, véritable outil de promotion du village et de la Vallée de l'Hérault qui propose un contenu riche et varié : consultation de la météo, accès wifi, hébergements, restauration, circuits de randonnées, carte du territoire etc

Saint-Pargoire, une commune investie dans les économies d'énergie

La commune de Saint-Pargoire a lancé une réflexion globale en matière de développement. Elle investit régulièrement dans des dispositifs éco-responsables : chaudières à granules, panneaux photovoltaïques, éclairages LED, implantation de bornes de recharges des véhicules électriques. A ce jour, la production des panneaux photovoltaïques en 2017 s'établit à 397 837 KWh. Le projet de parc photovoltaïque prévu en 2019 prévoit une production électrique de 11MWc.

Synthèse des équipements, services et activités économiques de la commune renforçant son rôle structurant (pôle de proximité dans le SCoT)

Economique et social

Artisanat et viticulture, avec la cave coopérative « Les Vignerons des Soubergues » et plusieurs caves privées
Zone d'activité Emile Carles, positionnée entre deux bassins de vie 7 caves privées
Commerces et services de proximité (15) dans la circulade (dont une pharmacie et un distributeur automatique)

Education

Ecoles maternelle, primaire et privée
Centre de loisirs, espace Jean Moulin 1
micro-crèche école des jeunes sapeurs pompiers

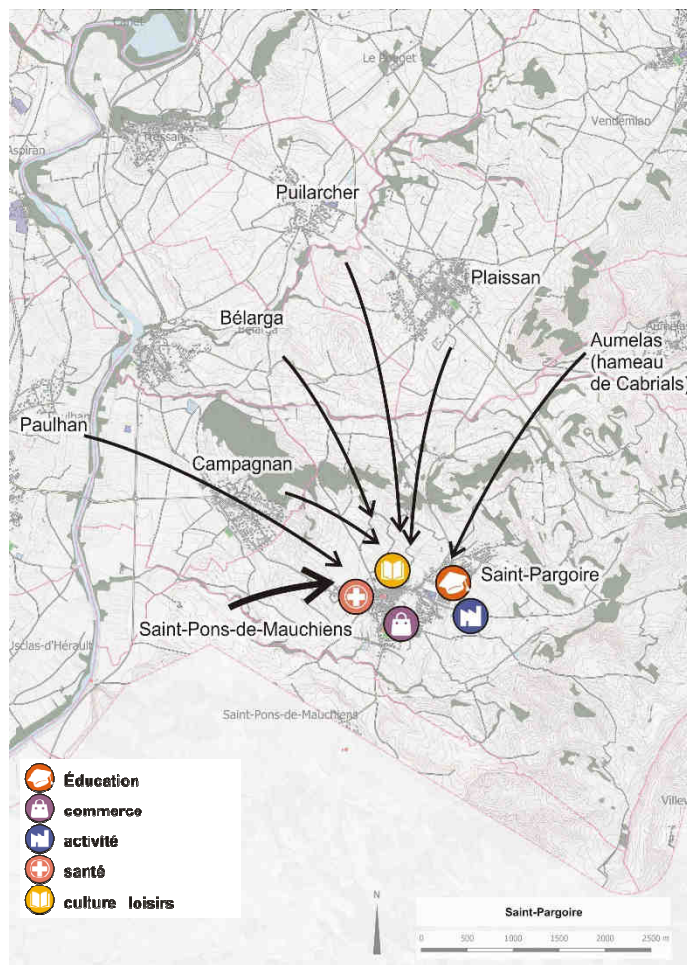
Santé

Maison médicale Résidence Montplaisir (EPADH) Présence de médecins, kinés, dentiste

Culture

Église classée 36 associations, notamment un orchestre Une école de musique Médiathèque Espace pré-ado Loisirs

Équipements sportifs diversifiés : tennis, pétanque, football Tourisme Gîtes, chambres d'hôtes, un hôtel



Carte du rayonnement et des polarités propres à Saint-Pargoire

Implantée à l'extrême sud du pays cœur d'Hérault, la commune de Saint-Pargoire est une des portes d'entrée de son territoire intercommunal. La commune est un bourg-centre qui assure une fonction de centralité pour les communes adjacentes. Ainsi, au cœur d'un écrin viticole, la commune de Saint-Pargoire concilie identité agricole et offre de services. La commune est dotée de patrimoines et d'un centre ancien en circulade. On relève des équipements destinés à l'éducation culturelle et sportive, à l'administration, à la santé ainsi que des commerces de proximité. Pour exemple, l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) Montplaisir est unique dans le territoire. Autre structure polarisante, le parc d'activités Emile Carles, qui concentre une quarantaine d'artisans. D'une superficie de 6,5 hectares, cette zone d'activités concentre des entrepôts commerciaux, hôtels, bureaux et services. Enfin, la cave coopérative « les vignerons des Soubergues » est en pleine expansion.

Synthèse du diagnostic

Saint-Pargoire est un « pôle de services supérieurs de proximité » dont les fonctions de centralité vis-à-vis de son territoire environnant sont associées **au cadre de vie, au patrimoine, à la mobilité, au tourisme et à l'environnement**. Les différents leviers qui permettent à Saint-Pargoire de se doter d'une vision prospective à moyen et long terme sont identifiés dans les tableaux synthétiques suivants.

CADRE DE VIE ET HABITAT			
Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<p>- Saint-Pargoire dispose d'une Circulade, caractérisée par de nombreux patrimoines bâtis (église classée, mairie, halles du consul).</p> <p>- La vie de bourg est l'une des valeurs de la commune, notamment grâce aux commerces, services et soins. Plusieurs actions ont été mises en place, allant dans ce sens : les RDC sont destinés aux commerces, un plan façade-rénovation a été mis en œuvre, ainsi qu'un programme « Rénovissime ».</p> <p>- La viticulture et l'artisanat sont les deux forces du centre-bourg. La zone d'activités va doubler, ainsi que l'emprise de la cave coopérative, du fait qu'elle fusionne avec Saint-Pons-de-Mauchiens. On observe la présence de nombreuses caves particulières</p>	<p>La Circulade compte des habitations inoccupées et certaines inoccupables.</p> <p>L'habitat du centre historique est dégradé, les façades et la place de la mairie sont en mauvais état. Le cœur de ville manque de dynamisme. Les nouveaux quartiers pavillonnaires sont peu reliés au village.</p>	<p>- Une mise en valeur du centre ancien concourra à l'amélioration du cadre de vie des habitants et à l'attractivité touristique du territoire.</p> <p>- Il s'agirait d'aménager des espaces publics attractifs, connectés aux voies principales et à l'ensemble des quartiers.</p> <p>- La place Roger Salengro est un lieu stratégique. Son aménagement permettrait de diffuser l'image d'un territoire accueillant et dynamique.</p>	<p>- Risque de perte d'identité et d'attractivité de la commune sans aménagement du centre historique</p> <p>- Risque d'accentuer la perte d'identité sans renforcer les liens entre quartiers et l'omniprésence de la voiture</p>

TOURISME, MOBILITE ET ENVIRONNEMENT

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<p>Saint-Pargoire est situé sur un versant ouvert sur la plaine. Le village est au cœur d'un écrin agricole, marqué par des espaces ouverts et des structures végétales intéressantes.</p> <p>Plus généralement, on observe une séquence de panoramas très lisible depuis la route.</p> <p>l'utilisation de l'ancienne voie ferrée pour sécuriser et apaiser la traversée du village, notamment durant la période de vendange.</p> <p>La position centrale du village</p> <p>L'ensemble des services et commerces situés dans la Circulade</p>	<p>Peu d'aménagement modes doux sur la commune.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Saint-Pargoire est relativement isolé des axes principaux de circulation et peu desservie par les transports en commun. - Risque de ruissellement lié à la géographie du village <p>-Peu d'aménagement du centre historique.</p> <p>- Pas de signalétique</p> <p>-Peu d'aménagements modes doux</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Identification et la mise en valeur de « routes-paysage », parcours ouvrant et maintenant des vues de qualité sur le grand paysage. - La mise en place d'un chemin de balade permettrait de mettre en valeur les qualités urbaines de Saint-Pargoire. - S'appuyer sur le réseau de cheminement existant pour construire les liens entre quartiers - Proximité des équipements/services/économie/habitat - présence d'espaces de nature de 5 ou 6 ha à proximité immédiate du centre historique 	<p>Détérioration du centre historique / perte d'attractivité</p> <p>Emprise de la voiture sur les autres modes</p>

Le projet de Saint-Pargoire est d'affirmer sa position de bourg centre, grâce à une vision stratégique qui repose sur trois éléments :

- le projet politique communal et la vision intercommunale
- la valorisation des espaces publics et de ses paysages
- son offre de services

Or, le projet bourg-centre permet de poser les questions, enjeux et orientations relatives à l'attractivité de Saint-Pargoire. La requalification de cette attractivité et le renforcement du rôle de bourg-centre de Saint-Pargoire s'appuie sur :

- **la requalification du cadre de vie** (valoriser les espaces publics, les patrimoines et création d'aménagements paysagers)
- **le renforcement de l'offre de services publics** (mise en accessibilité des bâtiments publics, création de lieux d'accueil en faveur de la petite enfance et renforcer l'offre dans le domaine de la santé)
- le **développement du tourisme** (qualification de l'offre d'hébergement, restauration et valorisation du patrimoine)

Les enjeux qui synthétisent et guident cette vision stratégique sont :

-- **apaiser et mettre en valeur les entrées de village, en lien avec la beauté du paysage**

Enjeux de court terme

- **relier et aménager les espaces publics et les équipements**

Enjeux de court à long terme

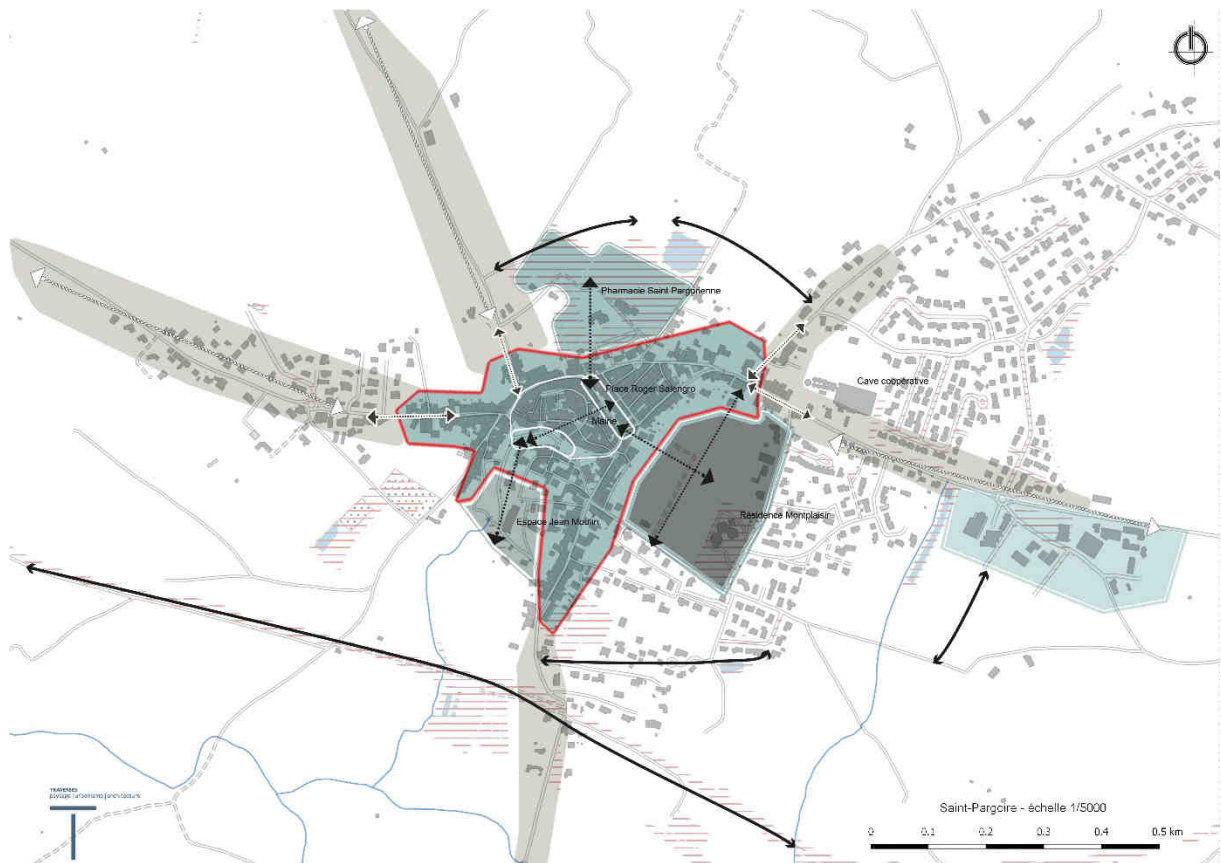
- **valoriser le centre historique de Saint-Pargoire**










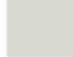
Enjeux de court terme

- **développer les connexions inter-quartiers**

Enjeux de court et moyen terme

Figure 5 : carte des enjeux de Saint-Pargoire



- EXISTANT**
-  équipements, services, commerces
 -  foncier public
 -  réseau routier
- ENJEUX**
-  apaiser et mettre en valeur les entrées de village, en lien avec la beauté du paysage
 -  relier et aménager les espaces publics et les équipements
 -  valoriser le centre historique de Saint Pargoire
 -  Développer les connexions inter-quartiers
- Hiérarchisation des lieux à enjeux*
-  Court terme
 -  Moyen terme
 -  Long terme

Article 3 : la stratégie de développement et de valorisation

Riche de son patrimoine naturel et bâti, de son histoire, de sa culture et de ses traditions, la commune entend mettre en valeur ses atouts et son dynamisme.

Forte son histoire, la commune comprend des immeubles de grande qualité architecturale. Sa Circulade enroulée autour de l'Église de Saint-Pargoire, classée au titre des monuments historiques, cache de nombreuses placettes, ruelles, maisons de maître ou viticoles. Aujourd'hui, délaissé, parfois laissé à l'abandon, le cœur de ville est un élément majeur du développement économique et social de la commune. La mise en valeur de ce patrimoine millénaire conduira au développement du tourisme culturel axé sur la qualité architecturale et des terroirs. Mais le cœur de ville est avant tout un lieu de vie, aussi sa rénovation et son adaptation aux besoins des habitants favorisera sa densification, tout en favorisant la mixité sociale, dans un cadre de vie amélioré. Cette politique volontariste vise à améliorer l'attractivité du centre ville qui bénéficiera au commerce de proximité. Qualité de vie, mixité sociale, commerce de proximité, un véritable cercle vertueux pourra se constituer.

L'attractivité du cœur de ville repose également sur sa facilité d'accès. Constitué de ruelles étroites, il nécessite de créer des voies de circulation alternatives : développer les voies douces, favoriser les trajets piétons ou cyclables, permettre de stationner à proximité immédiate du centre ville. Ces objectifs sont à destination des visiteurs mais également des habitants, qui pourront plus facilement se réattribuer le cœur de ville grâce à des voies connectant les quartiers entre eux. Plus largement, et conformément à sa politique de développement durable, ces voies doivent permettre aux habitants et aux visiteurs de découvrir ou redécouvrir la richesse des paysages et du terroir de la commune.

Forte de ses équipements, de ses infrastructures et superstructures, la commune doit maintenant les pérenniser, les mettre en valeur et les développer. Si la commune bénéficie d'une richesse patrimoniale, offre un accès à la scolarité, possède une médiathèque, accueille une école de musique, aide de multiples associations, le domaine culturel doit aujourd'hui devenir un pilier du rayonnement de la commune. Si la commune accueille un parc photovoltaïque, favorise le déploiement des énergies renouvelables, elle doit maintenant affirmer son leadership territorial dans ce domaine. Si la commune conserve une activité commerciale importante, grâce au commerce de proximité, aux artisans locaux et au parc d'activités économiques, elle doit maintenant envisager l'activité de demain et favoriser l'implantation de nouvelles activités.

Ces objectifs s'intègrent pleinement au projet de territoire intercommunal dit < vallée 3D >: Durable pour concilier économie, social, environnement et culture ; Démocratique pour un projet solidaire, participatif et citoyen et Digital pour intégrer tous les secteurs d'activité à la nouvelle révolution numérique et accompagner les inévitables mutations.

Le projet du contrat bourg centre doit permettre de valoriser et de requalifier le rôle de Saint-Pargoire au regard de ses polarités. Or, le projet global, précédemment décrit, permet à la commune de Saint-Pargoire de renforcer son rôle de centralité sur le long terme. La commune de Saint-Pargoire a établi des priorités, notamment en lien avec les financements, puisque l'objectif de contractualisation est pour l'heure 2021. L'affirmation de cette centralité s'appuie sur trois axes et huit actions :

- Renforcer l'attractivité du cœur de ville par la valorisation du patrimoine, de l'habitat, des espaces publics et du commerce
- Accroître les interconnexions internes et externes de la ville en aménageant des liaisons piétonnes et cyclables entre les quartiers, pour favoriser les mobilités au sein du territoire
- Pérenniser et renforcer le rayonnement local de Saint Pargoire

Article 4 : le projet de développement et de valorisation

Le projet communal du bourg centre de Saint-Pargoire est basé sur un projet global de valorisation et de développement. Cette vision d'un projet à 15 ans s'appuie sur les orientations suivantes :

axe 1 | Renforcer l'attractivité du village par la valorisation du patrimoine, des espaces publics et du commerce



action 1 | réaliser un projet coordonné pour embellir les espaces publics :

. créer une vraie place de village sur la place Roger Salengro : réfléchir à la suppression des véhicules (stationnements, circulation?), arborer, prévoir des espaces pour l'extension des terrasses,....

. aménager le tour de la circulade : investissement de l'ancien jardin privé, valorisation de l'espace autour du lavoir, amélioration de la place du Plan et du boulevard de la Victoire,

action 2 | réhabiliter et valoriser le patrimoine bâti du bourg : conduire des restaurations du bâti en adéquation avec le caractère du village, mettre en place une opération façades, favoriser l'émergence d'une architecture contemporaine écologique s'insérant dans le paysage villageois,

action 3 | équipements : création d'une maison culturelle, rénovation de certains bâtiments publics en vue de les ouvrir aux services publics, favoriser la rénovation énergétique des bâtiments anciens,

action 4 | aménager des routes paysagères : multiplier les repères visuels lors d'intersections, préserver les perspectives principales, maintenir les vues sur la silhouette du bourg.

action 5 | pour les rdc commerciaux ou occupés par des services, se doter d'une charte architecturale, de signalétique, d'enseignes et de vitrines,

commerces : en lien avec le travail sur les espaces publics, promouvoir les filières et l'économie locale afin de conforter les activités existantes et l'installation de petits commerces, réfléchir à l'installation d'une boutique promouvant les produits du terroir

axe 2 | Accroître les interconnexions internes et externes de la ville en aménageant des liaisons piétonnes et cyclables entre les quartiers, pour favoriser les mobilités au sein du territoire



action 6 | faire vivre les espaces verts en les ouvrant au public et en mettant en place un programme d'animations

action 7 | installer des continuités pour piétons et cyclistes de façon à relier les quartiers pavillonnaires au centre et entre eux ; sécuriser les parcours vers et depuis les écoles,

action 8 | organiser des stationnements à l'extérieur du centre et les connecter aux espaces publics majeurs,

action 9 | créer des espaces publics paysagers : Camp de la Cousse, Distillerie, Mas de Chevalier, parc Montplaisir.

axe 3 | Pérenniser et renforcer le rayonnement local de Saint Pargoire

action 10 | préfigurer l'extension de la ZAE Emile Carles

action 11 | création d'une maison des énergies renouvelables

action 12 | création d'une maison culturelle, rénovation de certains bâtiments publics en vue de les ouvrir aux services publics, favoriser la rénovation énergétique des bâtiments anciens,

action 13 | créer des espaces de coworking

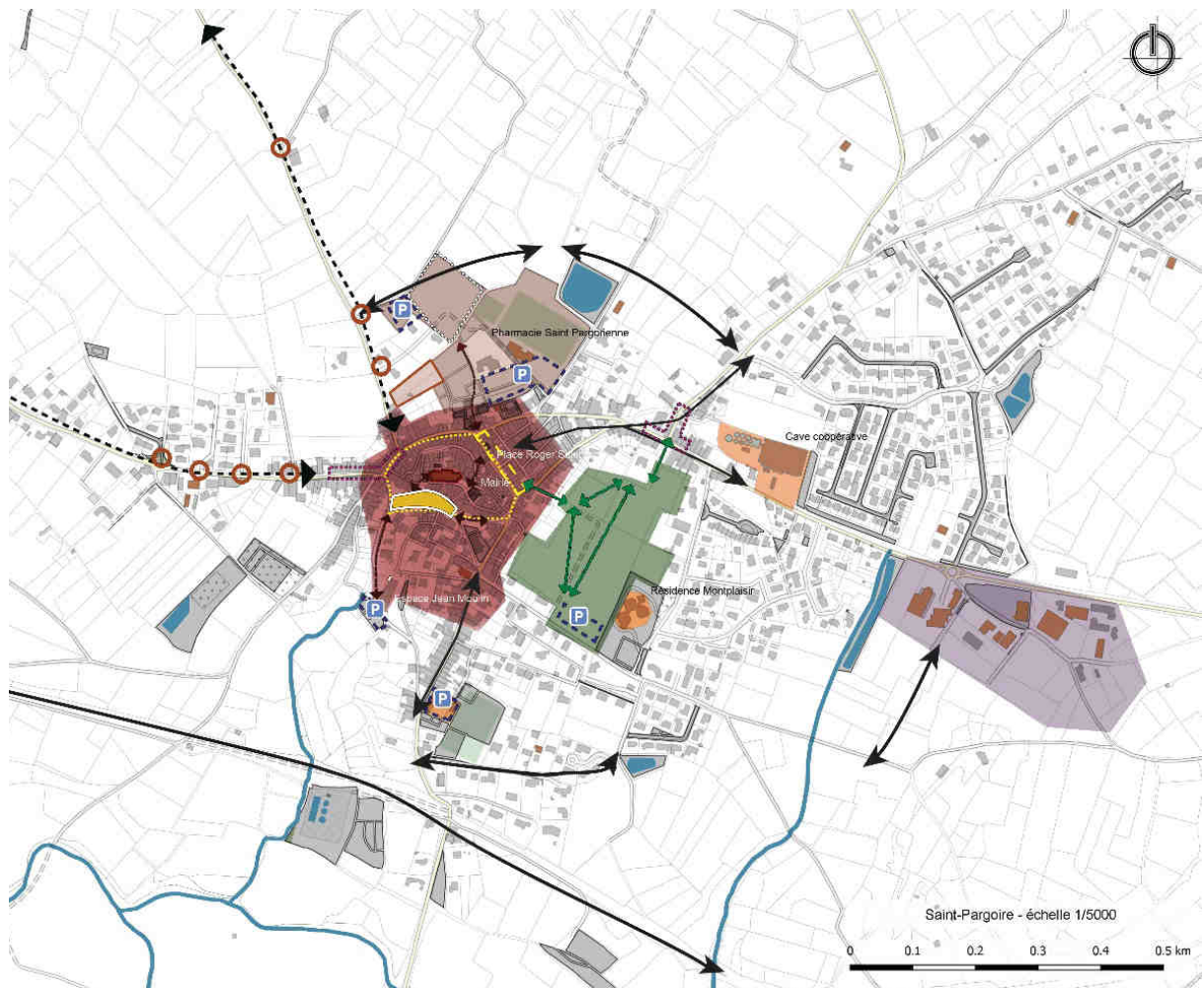


Figure 6 : Carte du projet bourg-centre sur le long terme.

Article 5 : Le Programme Opérationnel pluriannuel 2019 – 2021

Le Programme Opérationnel Pluriannuel d'Actions présenté ci-après, a vocation à s'inscrire dans le cadre du contrat de développement territorial régional du Pays Cœur d'Hérault.

Il se déclinera en programmes annuels qui feront l'objet d'un examen par les instances de concertation et de programmation prévus au titre du contrat de développement territorial régional du Pays Cœur d'Hérault.

Ce programme est détaillé dans les fiches action suivantes. Les projets présentés dans ces fiches sont des projets prévisionnels présentés à titre indicatif ; leur financement par les partenaires cosignataires du présent contrat sera proposé dans le cadre des programmations annuelles des contrats territoriaux et sera conditionné par l'existence de dispositifs appropriés chez l'un ou plusieurs des cosignataires.

PHASAGE DU PROGRAMME OPERATIONNEL PLURIANNUEL		2018	2019	2020	2021
Axe 1 / Renforcer l'attractivité du cœur de ville par la valorisation du patrimoine, de l'habitat, des espaces publics et du commerce					
ACTION 1.1 Renforcer l'attractivité commerciale du centre ville	<i>Projet 1.1.1 : Aménagement de la Place Roger Salengro</i>				
ACTION 1.2 Aménager et mettre en valeur la Circulade	<i>Projet 1.2.1 : Aménagement de la Place de la Mairie</i>				
	<i>Projet 1.2.2 : Aménagement de la Place du Plan</i>				
	<i>Projet 1.2.3 : Aménagement de la Rue du château</i>				
ACTION 1.3 Réhabiliter et valoriser le patrimoine bâti du bourg	<i>Projet 1.3.1 : Rénovation de la Mairie</i>				
	<i>Projet 1.3.2 : Rénovation de la « Maison Ruggieri »</i>				
	<i>Projet 1.3.3 : Rénovation de la « maison des arts »</i>				
	<i>Projet 1.3.4 : Réhabilitation de l'Église de Saint-Pargoire</i>				
ACTION 1.4 Actions en faveur de l'habitat	<i>Projet 1.4.1 : Programme d'Intérêt Général « Rénovissime »</i>				
	<i>Projet 1.4.2 : Développement d'une offre de logements diversifiés</i>				
	<i>Projet 1.4.3 : Conforter et structurer la production de logements</i>				

Axe 2 / Accroître les interconnexions internes et externes de la ville en aménageant des liaisons piétonnes et cyclables entre les quartiers, pour favoriser les mobilités au sein du territoire

ACTION 2.1 Aménager et valoriser un réseau d'espaces paysagers	<i>Projet 2.1.1 : Aménagement du « Camp de la Cousse »</i>				
	<i>Projet 2.1.2 : Aménagement de jardins collectifs</i>				
	<i>Projet 2.1.3 : Aménagement du « Mas du Chevalier »</i>				
	<i>Projet 2.1.4 : Entrée de ville vers Plaissan</i>				
	<i>Projet 2.1.5 : Entrée de ville vers Campagnan</i>				
	<i>Projet 2.1.6 : Entrée de ville vers Saint-Pons-de-Mauchiens</i>				
	<i>Projet 2.1.7 : Entrée de Ville vers Villeveyrac</i>				
	<i>Projet 2.1.8 : Cheminements piétons</i>				
ACTION 2.2 Organiser le stationnement à l'extérieur du cœur de ville	<i>Projet 2.2.1 : Aménagement du parking du « Camp de la Cousse »</i>				
	<i>Projet 2.2.2 : Aménagement du « parking des écoles »</i>				
ACTION 2.3 Restauration et entretien du fleuve Hérault	<i>Projet 2.3.1 : Restauration et entretien du fleuve Hérault</i>				
AXE 3 / Renforcer le rayonnement local de Saint-Pargoire					
Action 3.1 Promouvoir et développer la culture	<i>Projet 3.1.1 : Création d'une maison culturelle</i>				
Action 3.2 Promouvoir et développer les énergies renouvelables	<i>Projet 3.2.1 : Création d'une maison des énergies renouvelables</i>				
Action 3.3 Promouvoir et développer les modes collectifs de travail	<i>Projet 3.3.1 : Création d'espaces collectifs de travail « coworking »</i>				



Structuration des projets autour de 3 axes stratégiques de développement

axe 1 **renforcer l'attractivité du coeur de ville par la valorisation du patrimoine, de l'habitat, des espaces publics et du commerce**

- action 1.1 aménager la Place Roger Salengro afin de renforcer l'attractivité commerciale du centre ville
- action 1.2 aménagement et mise en valeur de la circulade
- action 1.3 réhabiliter et valoriser le patrimoine bâti du bourg
- action 1.4 actions en faveur de l'habitat

axe 2 **accroître les interconnexions internes et externes de la ville en aménageant des liaisons piétonnes et cyclables entre les quartiers, pour favoriser les mobilités au sein du territoire**

- action 2.1 aménager et valoriser un réseau d'espaces paysagers
- action 2.2 organiser le stationnement à l'extérieur du coeur de ville
- action 2.3 restauration du fleuve Hérault (hors cadre)

Axe 3 **renforcer le rayonnement local de Saint-Pargoire**

- Action 3.1 création d'une maison culturelle
- Action 3.2 création d'une maison des énergies renouvelables
- Action 3.3 création d'espaces collectifs de travail "coworking"

Axe 1	Fiche action n°1.1
Renforcer l'attractivité du cœur de ville par la valorisation du patrimoine, de l'habitat, des espaces publics et du commerce	Titre de l'action : Renforcer l'attractivité commerciale du centre-ville
Projet 1.1.1 : Aménagement de la Place Roger Salengro	
Présentation de l'action	
Contexte	
<p>Saint-Pargoire possède un patrimoine bâti riche, autour de la place Roger Salengro : église, maisons à étage, volets, balcon en fer forgé, couleur des enduits... De plus, les espaces publics sont ponctués par des « événements » (fontaine, bancs, alignements d'arbres...) qui contribuent au caractère social de ces espaces. La commune de Saint-Pargoire est vigilante à maintenir une « vie de bourg » dans son centre ancien (exemple, l'aménagement de la Maison des Arts en 2010).</p> <p>La place Roger Salengro est un espace au potentiel attractif majeur. Par sa dimension et sa situation, c'est un lieu de vie emblématique de Saint-Pargoire. En effet, cette place est située à proximité des autres patrimoines et de nombreux commerces y sont présents.</p> <p>Cette fiche action est en lien avec des enjeux du territoire énoncés dans le SCOT Cœur d'Hérault, à savoir</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement urbain : <ul style="list-style-type: none"> o requalifier les centres villes, entrée de ville et lisières o définir les potentialités de mutation du bâti ancien dense, adaptation fine aux besoins contemporains des habitants, confortement des centralités. 	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - affirmer la place Roger Salengro comme espace du vivre ensemble autour des commerces de proximité et des lieux de convivialité - favoriser la redynamisation et l'attractivité du centre-ville - renforcer la convivialité - mettre en valeur le patrimoine architectural - valoriser les espaces urbains afin de redonner une juste place au piéton, à la voiture et à la valorisation du bâti remarquable - redonner partiellement aux piétons la place Roger Salengro 	

Descriptif des opérations envisagées

L'aménagement de la place Roger Salengro doit s'effectuer en plusieurs temps. De manière plus générale, un programme de mise en valeur de la place Roger Salengro est établi. Les actions qui en découlent sont :

- piétonisation d'une grande partie de la place afin de favoriser les modes de déplacements doux
- harmonisation des revêtements de sol, du mobilier urbain et de l'éclairage public afin de créer une continuité entre les espaces publics adjacents
- installation de racks à vélos dans l'aménagement,
- implantation d'un mobilier urbain qualitatif, sobre et contemporain, et simplification de la signalisation routière en favorisant le regroupement des indications sur un seul mât,
- prise en compte des contraintes de fonctionnement dans l'aménagement : demi-tour du camion-benne, containers à ordures ménagères...
- plantation d'alignements de chaque côté de la place pour rendre l'espace accueillant, agréable et ombragé.
- mise en place d'actions peu coûteuses mais qui renvoient très rapidement un signal d'engagement de la commune, par exemple micro-fleurissement des pieds de façade

maître d'ouvrage : commune

coût estimatif :

Nom de l'espace public	Surface (m ²)	Montant 150€ HT/ m ² (fourchette basse)	Montant 250 € HT/m ² (fourchette haute)
Place Roger Salengro	1180 m ²	177 000 € HT	295 000 € HT

calendrier : 2021

partenariat technique potentiellement concernés par l'action : Pays Cœur d'Hérault, CAUE, Communauté de Communes Vallée de l'Hérault, CCI

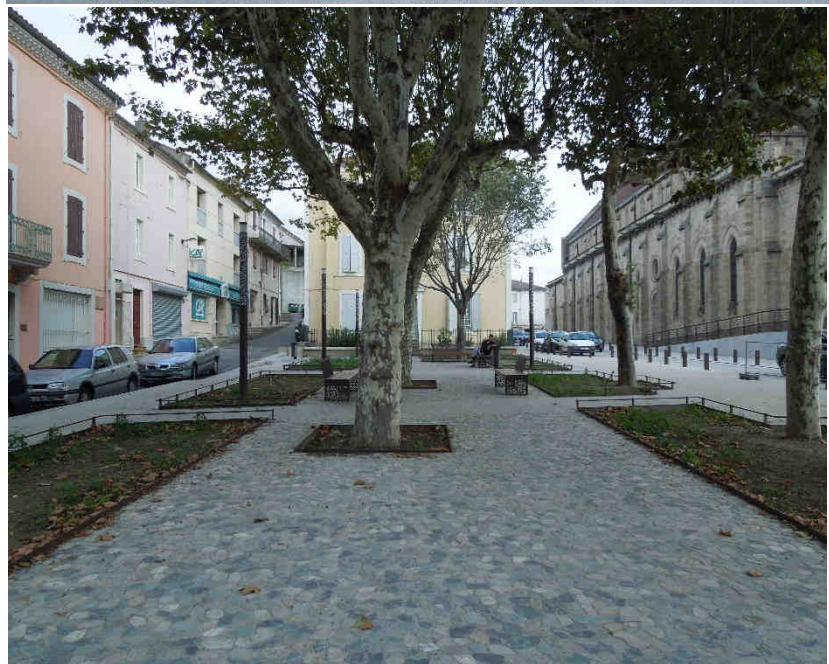
partenariat financier potentiellement concernés par l'action : Communauté de Communes Vallée de l'Hérault, Département de l'Hérault, Région Occitanie, Etat



Figure 7 : photos de la place Roger Salengro. Source : Traverses

Références :

Figure 8 : Aménagement centre ancien, commune de La Grand-Combe - MOE Gilles Amphoux



La place centrale de la commune concentre la majorité des commerces. Cependant elle était presque entièrement dévolue à un usage automobile. Le réaménagement de cet ensemble visait non seulement à mettre en valeur l'espace public et son cadre bâti, mais aussi à améliorer son fonctionnement urbain. L'objectif de la municipalité était de mieux partager l'usage de cet espace public entre les piétons, les commerces (terrasses et étals) et les voitures.

Parmi les points forts du programme :

- développer un espace piéton offrant un lieu de promenade et de repos ombragé et permettant l'installation de terrasses ou d'étals,*
- réduire le nombre de places de stationnements*
- réaliser des plantations.*

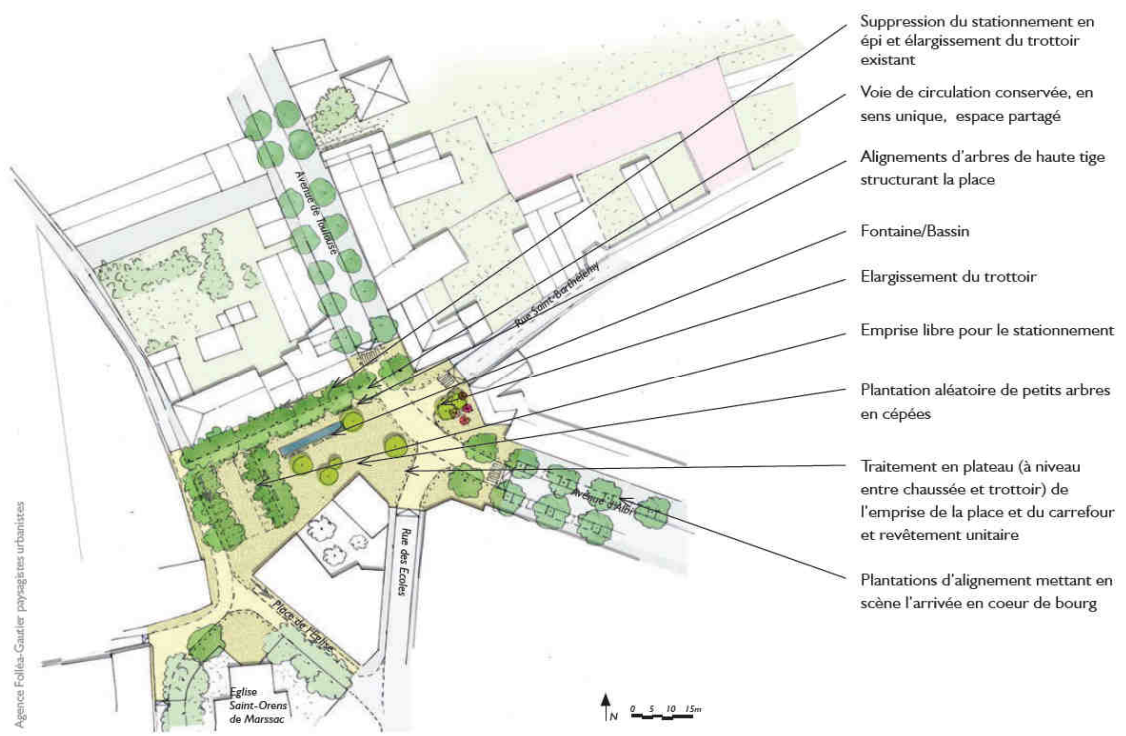


Figure 9 : Requalification de la place du Barry à Marssac - Agence Folléa-Gautier paysagistes urbanistes
source : plan de paysage de la Communauté d'agglomération de l'Albigeois juin 2016



Figure 10 : Carte de situation de la place Roger Salengro

Évaluation et suivi de la mesure

Actions et indicateurs envisagés :

- appropriation de la place Roger Salengro par la population
- nombre d'utilisateurs fréquentant le lieu
- réaménagement de la place
- appel d'offres déposé

Axe 1	Fiche action n°1.2
Renforcer l'attractivité du cœur de ville par la valorisation du patrimoine, de l'habitat, des espaces publics et du commerce	<p style="text-align: center;">Titre de l'action :</p> <p style="text-align: center;">Aménager et mettre en valeur de la Circulade</p>
<p style="text-align: center;">Projet 1.2.1 : Aménagement de la Place de la Mairie Projet 1.2.2 : Aménagement de la Place du Plan Projet 1.2.3 : Aménagement de la Rue du Château</p>	
Présentation de l'action	
Contexte	
<p>La ville ancienne est bâtie sur une morphologie médiévale avec des rues très étroites, des passages sous porche, des micros places... Ainsi, le centre ancien est davantage fait pour le piéton que pour la voiture. Or, le centre-ville est envahi par le stationnement, diminuant fortement sa qualité patrimoniale, piétonne et touristique. La requalification des espaces publics doit d'abord s'appuyer sur la requalification des places qui structurent la trame urbaine, en priorité la place de la mairie, la place du Plan et la rue du château.</p> <p>Cette fiche action est en lien avec des enjeux du territoire énoncés dans le SCOT Cœur d'Hérault, à savoir</p> <ul style="list-style-type: none"> - développement urbain : <ul style="list-style-type: none"> o requalifier les centres villes, entrée de ville et lisières • définir les potentialités de mutation du bâti ancien dense, adaptation fine aux besoins contemporains des habitants, confortement des centralités. 	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - réaliser un projet coordonné pour embellir les espaces publics - affirmer le secteur comme espace du vivre ensemble autour des commerces de proximité et des lieux de convivialité - construire une continuité de la Circulade, en lien avec les quartiers adjacents - permettre le développement commercial de l'hyper centre - accroître l'attractivité touristique 	
Descriptif des opérations envisagées	
<p>Il s'agit de mener une maîtrise d'œuvre sur les espaces publics suivants : la place de la Mairie, la place du plan et la rue du château. Les actions qui en découlent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - piétonisation d'une grande partie des espaces publics afin de favoriser les modes de déplacements doux (reprofilage, trottoirs plus larges...) - harmonisation des revêtements de sol, du mobilier urbain et de l'éclairage public - installation de racks à vélos dans les aménagements - implantation d'un mobilier urbain qualitatif, sobre et contemporain, et simplification de la signalisation routière en favorisant le regroupement des indications sur un seul mât, - prise en compte des contraintes de fonctionnement dans l'aménagement : convois exceptionnels, demi-tour du camion-benne, containers à ordures ménagères... - plantation d'alignements de chaque côté de la route départementale pour rendre l'espace accueillant, agréable et ombragé - mise en place d'actions peu coûteuses mais qui renvoient très rapidement un signal d'engagement de la commune, par exemple micro-fleurissement des pieds de façade. <p>maître d'ouvrage : commune</p>	

coût estimatif :

Périmètres concernés	Surface m ²	Coût HT (€) f.b	Coût HT (€) f.h	2019	2020	2021
place de la Mairie	300	36 000	60 000			
place du plan	500	60 000	100 000			
rue du château	150	18 000	30 000			
Total		114 000	190000			

fourchette basse : 120 € HT/m²

fourchette haute : 150 € HT/M²



Figure 11 : Place du Plan. Source : Traverses



Figure 12 : Rue du Château. Source : Traverses

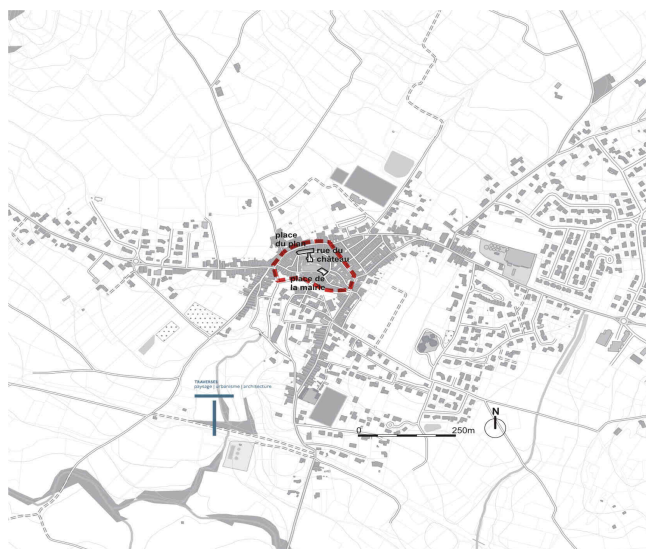


Figure 13 : carte de situation



Figure 14 : Place de la Mairie. Source : Traverses

calendrier : 2019-2020-2021

partenariat technique concernés par l'action : CAUE, Pays Cœur Hérault, Communauté de Communes Vallée de l'Hérault, UDAP

partenariat financier potentiellement concernés par l'action : Conseil Départemental de l'Hérault, Région Occitanie, Etat



références

Assignan – Hérault - Atelier Sites, architectes paysagistes : un projet d'aménagement pour donner un caractère piétonnier aux rues. Source : ateliersites.com



Figure 15 : Plantations en pied de façades



Figure 16 : Place centrale – Avant



Figure 17 : Place centrale – après



Figure 18 : Place centrale – de nuit



Figure 19 : Exemple de marquages des pies de façades

Évaluation et suivi de la mesure

Actions et indicateurs envisagés :

- appel d'offres déposé
- lancement des études et des travaux

Doc / br

Axe 1	Fiche action n°1.3
Renforcer l'attractivité du cœur de ville par la valorisation du patrimoine, de l'habitat, des espaces publics et du commerce	Titre de l'action : Réhabiliter et valoriser le patrimoine bâti du bourg
Projet 1.3.1 : Rénovation de la Mairie Projet 1.3.2 : Rénovation de la Maison Ruggieri Projet 1.3.3 : Rénovation de la Maison des Arts Projet 1.3.4 : Rénovation de l'Église de Saint-Pargoire	
Présentation de l'action	
Contexte	
<p>Saint Pargoire dispose d'un patrimoine historique de grande qualité. On recense l'église, les nombreux porches, les fontaines et les places. Ces divers patrimoines font de Saint Pargoire un bourg-centre plein de charme, qui garde une dimension humaine et dynamique. Néanmoins, le centre historique, qui dispose d'un patrimoine bâti de très grande qualité, est peu valorisé, alors qu'il pourrait dessiner un parcours de visite cohérent et attractif. La valorisation et la mise en accessibilité pour types de publics de ce patrimoine urbain, permettrait d'orienter vers le cœur de ville une partie des visiteurs.</p> <p>De plus, concentrée sur un périmètre restreint, l'opération façades vise à mettre en valeur, à préserver et à améliorer la qualité architecturale, urbaine et environnementale (amélioration thermique) du patrimoine bâti du centre-ville tout en respectant la typologie et l'histoire du bâti.</p> <p>Cette fiche action est en lien avec des enjeux du territoire énoncés dans le SCOT Cœur d'Hérault, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - faciliter les déplacements doux des habitants dans les villages et renforcer le maillage des itinéraires de promenade au départ des zones habitées : <ul style="list-style-type: none"> o valoriser depuis les centres anciens les circuits piétons et cycles de découverte du territoire 	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - mettre en valeur la qualité architecturale, urbaine et environnementale (amélioration thermique) du patrimoine bâti du centre-ville - valoriser le patrimoine bâti public de la Circulade : La Mairie, la Maison des Arts, la Maison Ruggieri, l'Église de Saint-Pargoire - pérenniser la valeur architecturale et historique de l'Église de Saint-Pargoire, classée au titre des monuments historiques 	
Descriptif des opérations envisagées	
<p>L'action consiste en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la réhabilitation et la mise aux normes accessibilité et technique de la mairie - la réhabilitation et la création de logements sociaux à la maison Ruggieri - la réhabilitation et le réaménagement de la Maison des arts - le lancement d'une opération façades pour soutenir les propriétaires désireux de s'engager dans l'amélioration de leur patrimoine <p>L'opération façades s'appuie sur une procédure d'aide financière et d'accompagnement des propriétaires intéressés dans le périmètre et les conditions d'éligibilité définies. La procédure de mise en place de l'opération façade se décline en plusieurs étapes :</p>	

1. écriture d'un règlement de façade avec l'aide du CAUE, de la DDTM et de l'ABF
2. écriture du détail de la procédure : choix d'un architecte conseil pour le suivi de la procédure
3. processus opérationnel :
 - rédaction d'une fiche état des lieux
 - rédaction d'une fiche projet avec préconisations des travaux à réaliser et servant de base pour un devis
 - transmission à l'ABF pour approbation
 - consultation d'au moins 2 entreprises par le propriétaire
 - instruction de la demande de subvention
4. commission d'attribution de la subvention sur devis TTC // accord valable 8 mois // subvention reçue après vérification des travaux conforme à la fiche projet // factures conforme aux devis et acquittées
5. permanence 1 fois par quinzaine par l'architecte conseil ou la personne en charge du suivi de l'opération « façades » pour suivi de chantier et explications auprès des pétitionnaires

maître d'ouvrage : commune

coût estimatif :

pour l'opération façades :

60 000 € HT de fonds communal pour subvention des projets sur trois ans

5 000 € HT pour la rédaction du cahier des prescriptions par architecte urbaniste

1 000 € HT par dossier pour suivi par architecte urbaniste

pour la réhabilitation des bâtiments identifiés :

Périmètres concernés	Surface m ²	Coût HT (€) f.b	Coût HT (€) f.h	2019	2020	2021
mairie	315	650 000				
maison ruggieri	75	90 000	112 500			
maison des arts	150	180 000	225 000			
église	630	406 000	1360 000			
Total		1 326 000	2 347 500			

calendrier : 2020-2021

partenariat technique potentiellement concerné par l'action : ABF, CAUE, ADEME, Pays cœur d'Hérault, Communauté de Communes Vallée de l'Hérault, Association (GEFOSAT), UDAP

partenariat financier potentiellement concerné par l'action : Etat, Région Occitanie, Etablissement Public Foncier (EPF), Département de l'Hérault

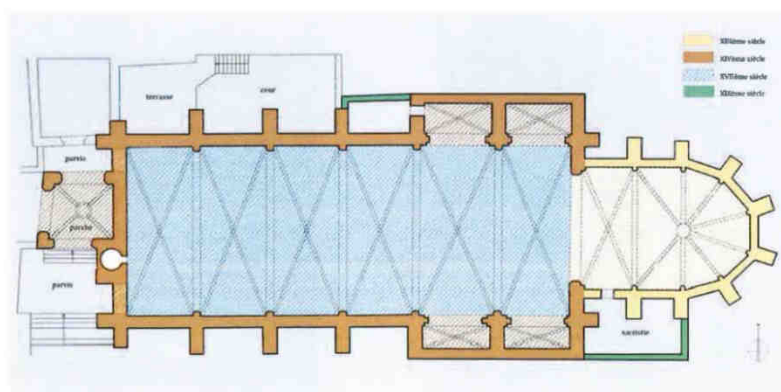
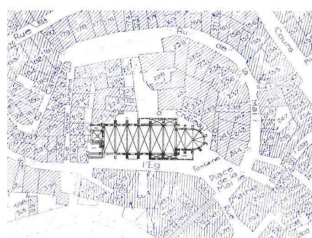


Figure 20 éléments de diagnostic de l'église.
Source : étude de diagnostic en vue de la restauration des façades Repellin, Larpin et Associés

Synthèse archéologique du bâti ©RI&A - 2016



Figures 21 et 22 : Vue aérienne et photo de la Mairie. Source : mairie de Saint Pargoire



Figure 23 : vue aérienne de la maison Ruggieri. Source : mairie de Saint-Pargoire

Figure 24 : vue aérienne de la maison des arts. Source : mairie de Saint-Pargoire



Figure 25 : Carte de situation du centre-bourg

Évaluation et suivi de la mesure

Actions et indicateurs envisagés :

- dans le cadre de la commission d'attribution de l'opération façades :
 - o recensement des dossiers de demande
 - o suivi du nombre de dossiers, du type et du cout des travaux, du montant des subventions...
 - o évaluation qualitative de l'impact visuel des interventions.
 - o lancement des travaux

<p>Axe 1</p>	<p>Fiche action n°1.4 Fiche action générique Vallée de l'Hérault</p>
<p>Renforcer l'attractivité du cœur de ville par la valorisation du patrimoine, de l'habitat, des espaces publics et du commerce</p>	<p>Titre de l'action : Actions en faveur de l'habitat</p>
<p>Projet 1.4.1 : Programme d'Intérêt Général « Rénovissime » Projet 1.4.2 : Développement d'une offre de logements diversifiée Projet 1.4.3 : Conforter et structurer la production de logements</p>	
<p>Dans le cadre de son projet de territoire 2016-2025, la CCVH s'est fixé comme objectif de planifier et maîtriser le développement urbain (objectif stratégique n°3), à travers notamment la mise en œuvre d'actions de développement de l'offre de logements et d'amélioration de l'habitat :</p>	
<p>Projet 1.4.1 : Programme d'Intérêt Général « Rénovissime »</p>	
<p>Présentation de l'action</p>	
<p>Contexte</p>	
<p>La communauté de communes Vallée de l'Hérault est engagée depuis 1989 dans des opérations successives d'amélioration de l'habitat, qui ont permis sur le territoire Cœur d'Hérault la réhabilitation de plus de 1100 logements.</p> <p>Malgré ces résultats encourageants, les principales spécificités du contexte immobilier du territoire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault restent marquées par plusieurs phénomènes négatifs dont notamment la pénurie persistante d'offre locative et la présence manifeste d'habitat insalubre.</p> <p>La Communauté de communes Vallée de l'Hérault a décidé de maintenir la dynamique territoriale en reconduisant un Programme d'Intérêt Général d'Amélioration de l'Habitat (PIG) de la Vallée de l'Hérault sur la période 2018-2023. Ce dispositif concerne l'ensemble des 28 communes du territoire et vise à aider les propriétaires désireux d'engager des travaux d'amélioration de leur logement.</p>	
<p>Objectifs stratégiques</p>	
<p>Le programme vise l'accompagnement technique et financier des projets de réhabilitations sous maîtrise d'ouvrage privée. La communauté de communes a par ailleurs fait le choix de recourir au service d'un opérateur dédié chargé de la mission de suivi et d'animation du PIG.</p>	
<p>Descriptif des opérations envisagées</p>	
<p>Les travaux concernés portent sur les thématiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lutter contre l'habitat insalubre et indigne, - Traiter et augmenter la fonctionnalité des centres anciens, 	

- Répondre aux attentes sociales en termes d'habitabilité,
- Lutter contre la précarité énergétique,
- Adapter les logements aux besoins des personnes, pour améliorer leur autonomie,
- Concourir à une gestion durable des ressources,
- Développer l'offre sociale des logements,
- Améliorer la situation des copropriétés fragiles.

Le programme vise un objectif total de 467 logements réhabilités dont 367 de propriétaires occupants, 85 de propriétaires bailleurs et 15 en copropriétés fragiles.

Maître d'ouvrage : communauté de communes Vallée de l'Hérault

Coût :

- Marché de suivi animation pour les 5 ans d'un montant de 632 400 € TTC
- Aides aux travaux (subventions allouées aux propriétaires) : 650 000 €
- Subventions pour le suivi animation du PIG : ANAH 61 360 € et programme Habiter mieux 22 960€

Calendrier : Le PIG devra être effectif à compter de juillet 2018 pour une durée de 5 ans.

Partenariats techniques et financiers concernés par l'action :

Convention établie entre l'ANAH, le Département de l'Hérault et la CCVH pour le partenariat engagé sur la période d'exercice du PIG.

Des partenariats annexes sont développés par la mise en place de comités d'insalubrité associant CAF, ARS et UTAG.

Le réseau économique local est également impliqué dans l'opération en tant qu'interlocuteur de proximité des propriétaires.

Évaluation et suivi de la mesure

- Nombre de logements financés, nature des travaux, coût des travaux, reste à charge.
- Nombre de logements propriétaires bailleurs financés, répartition par typologie et par taille
- Nombre de logements vacants réhabilités
- Nombre d'occupants accompagnés en sortie d'indignité

Projet 1.4.2 : Développement d'une offre de logements diversifiés

Présentation de l'action

Contexte

Le PLH Vallée de l'Hérault (2016-2021) vise à conforter et structurer la production de logements notamment par une volonté marquée de soutenir la production locative sociale.

Le taux d'équipement actuel du territoire montre son insuffisance (estimation à 4.2%), face à une importante demande (500 dossiers en attente au 31/12/2015) et à un besoin de la population dont les caractéristiques socio-économique démontrent que la moitié des ménages locataires du parc privé sont éligibles au logement très social PLAi (80% au logement social PLUS).

Objectifs stratégiques

Permettre la réalisation des objectifs fixés par le PLH, soit 500 logements en 5 ans et constituer un effet levier en orientant la production en fonction des priorités définies par le PLH (typologies des logements).

Descriptif des opérations envisagées

Il s'agit de conforter l'offre du parc public social et de mobiliser des logements communaux, cette production concernant des logements très sociaux et sociaux.

Le référentiel d'aides du PLH permet le soutien à l'équilibre financier des opérations de construction de logements sociaux des bailleurs sociaux. Cet accompagnement financier vise les opérations en réinvestissement urbain ainsi que celles en extension urbaine.

Par ailleurs, la communauté de communes aide les communes au conventionnement de logements communaux par un accompagnement technique au montage du projet et une aide financière de prise en charge des frais de maîtrise d'œuvre et une subvention d'équilibre financier à la construction.

Maître d'ouvrage : communauté de communes Vallée de l'Hérault

Coût : 216 000€

Calendrier : période d'exercice du PLH : 2016-2021

Partenariats techniques et financiers concernés par l'action :

La CCVH accompagne les communes désireuses de créer des logements communaux afin d'obtenir des aides financières de l'Etat, du conseil départemental et de la Région (dispositif PALULOS).

Évaluation et suivi de la mesure

- Nombre de logements locatifs sociaux financés, par typologies et par types de financement
- Evolution du taux d'équipement dans le parc de résidences principales
- Niveau de performance énergétique des logements produits

Projet 1.4.3 : Conforter et structurer la production de logements

Présentation de l'action

Contexte

Le diagnostic du PLH a fait ressortir la nécessité d'orienter la production de logements vers de nouvelles formes d'urbanisation permettant d'intégrer le développement durable dans la conception urbaine et l'habitat.

L'accompagnement aux communes dans la définition de leurs projets urbains vise à promouvoir des opérations de qualité tant sur le plan urbanistique, qu'architectural et environnemental.

Le PLH comprend un programme d'actions détaillé à la commune en ce qui concerne les projets d'aménagement visant la production de logements tant en termes de volume, de typologies de logements, de moyens financiers et de programmation.

Objectifs stratégiques

La Communauté de communes Vallée de l'Hérault a décidé de promouvoir le caractère exemplaire d'opérations d'aménagement réalisées par les communes par l'accompagnement technique et financier qu'elle peut leur apporter.

Par sa participation au suivi et à la coordination des études de programmation urbaine, la Communauté de communes souhaite veiller au caractère exemplaire des opérations d'aménagement.

Cet accompagnement vise à orienter les communes :

- vers des formes d'urbanisation plus denses pour une consommation des espaces naturels plus réduite,
- vers des formes d'urbanisation plus respectueuses des paysages par la prise en compte des circulations douces, la gestion des eaux pluviales
- vers un mode d'habitat plus durable en ce qu'il intègre le recours à des énergies renouvelables, à des matériaux écologiques et la maîtrise des besoins énergétiques

Descriptif des opérations envisagées

Le programme vise l'accompagnement technique et financier des projets d'aménagement lors de l'étude de leur programmation.

Le financement d'étude sur les secteurs à enjeux a pour objet de définir :

- Les principes d'aménagement
- Les éléments de programmation : surfaces de plancher développées, nombre et typologies des logements
- Les éléments de faisabilité technique : accès, desserte, réseaux
- Les éléments de faisabilité financière : coût des acquisitions foncières, coûts d'aménagement, charges foncières, estimation du résultat brut d'opération.

Cette participation de la Communauté de communes est encadrée par une convention bi-partite établie avec la commune concernée.

La participation de la Communauté de communes est limitée par période de 3 ans à chaque commune.

Maître d'ouvrage : communauté de communes Vallée de l'Hérault

Coût : 15 000€ maximum pour une étude de programmation urbaine par commune par an. Soit un prévisionnel financier du PLH de l'ordre de 90 000 € sur la période 2016-2021.

Calendrier : période d'exercice du PLH : 2016-2021

Partenariats techniques et financiers concernés par l'action : Le recours à une équipe pluridisciplinaire, notamment en matière d'urbanisme, de maîtrise d'œuvre d'espace public, d'architecture, de production de logement social ou d'opérations mixtes est requis.

Évaluation et suivi de la mesure

- Nombre d'études financées
- Nombre d'opérations urbaines ayant fait l'objet d'études et ayant effectivement été réalisées et nombre de logements produits
- Nombre de réunions techniques et de réunions PPA dans le cadre du suivi des PLU

Axe 2	Fiche action n°2.1
<p>Accroître les interconnexions internes et externes de la ville en aménageant des liaisons piétonnes et cyclables entre les quartiers, pour favoriser les mobilités au sein du territoire</p>	<p align="center">Titre de l'action :</p> <p align="center">Aménager et valoriser un réseau d'espaces paysagers</p>
<p align="center"> Projet 2.1.1 : Aménagement du « Camp de la Cousse » Projet 2.1.2 : Aménagement de jardins collectifs Projet 2.1.3 : Aménagement du Mas du Chevalier Projet 2.1.4 : Entrée de ville vers Plaissan Projet 2.1.5 : Entrée de ville vers Campagnan Projet 2.1.6 : Entrée de ville vers Saint-Pons-de-Mauchiens Projet 2.1.7 : Entrée de ville vers Villeveyrac Projet 2.1.8 : Cheminements piétons </p>	
<p align="center">Présentation de l'action</p>	
<p align="center">Contexte</p>	
<p>La commune de Saint-Pargoire est dessinée par le relief. A proximité immédiate du centre-bourg se situe des collines boisées et des cours d'eaux. Que l'on soit en voiture, à vélo ou simplement à pied, les paysages se découvrent et s'apprécient essentiellement depuis la route. Tout au long de son parcours, l'usager est marqué par des couleurs, des panoramas, des monuments. Voilà pourquoi les aménagements et la gestion des routes ne doivent pas se cantonner à la chaussée mais bien prendre en compte le paysage, le patrimoine et la biodiversité locale. En parallèle, les quartiers de Saint-Pargoire sont peu reliés entre eux. Des continuités piétonnes subsistent cependant. Ces accès sont aujourd'hui peu lisibles, et la mobilité est principalement vouée à la voiture.</p> <p>Il apparaît nécessaire de conforter le réseau d'espaces publics de la commune, afin de constituer des continuités piétonnes agréables et sécurisées permettant de mettre en relation les différents équipements et quartiers. Ce réseau d'espaces publics confortable doit mettre en relation les différentes polarités et équipements de la commune (réflexions sur les sens de circulation, les liaisons, la gestion du patrimoine végétal...), en lien avec les points de vus emblématiques sur le paysage avoisinant. En effet, avec une partie urbanisée extrêmement dense, la commune ressent le besoin de donner aux habitants de véritables « respirations » utilisés aussi comme éléments de cohésion dans les quartiers. Elle répond à cet objectif à travers l'aménagement d'un réseau d'espaces dédiés aux piétons, supportés par les trames naturelles existantes sur le territoire.</p> <p>Cette fiche-action est en lien avec des enjeux du territoire énoncés dans le SCOT Cœur d'Hérault, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - développement urbain <ul style="list-style-type: none"> o requalifier les centres villes, entrée de ville et lisières : <ul style="list-style-type: none"> - clarifier la vocation des espaces enrichis dans l'armature territoriale : écologique dans la trame verte et bleue, une vocation agricole ou un rôle d'espace d'aération dans la trame urbaine ou de loisirs ; o préciser les limites de l'urbanisation pour sécuriser le foncier agricole et freiner la spéculation 	

- **environnement et écologie**
 - o minimiser et anticiper les risques et nuisances en donnant une vocation aux zones exposées aux risques : espaces naturels ou de loisirs, TVB, agriculture...
 - o maintenir des coupures urbaines pour préserver la lecture de la vallée :
 - o maîtriser la silhouette et ses lisières des villages
 - o inventories les points de vue de covisibilités de village à village

Objectifs stratégiques

- rendre le centre-ville plus attractif en restituant aux places du cœur de ville leurs rôles de vitrine et d'espace de vie partagé alliant fonctionnalité et lieu de déambulation et de loisir.
- valoriser les points de vue majeurs sur le grand paysage
- protéger les ouvertures visuelles contre les fermetures et privatisations par l'urbanisation ou l'enfrichement
- renforcer l'attractivité du territoire par la valorisation de la perception des paysages
- animer et enrichir les parcours touristiques

Descriptif des opérations envisagées

Cette fiche action est constituée de trois points :

- l'aménagement de points de vue. La démarche consiste à effectuer un inventaire des points de vue majeurs d'intérêt intercommunal. Ces derniers se situent sur les lignes de crêtes, et plus particulièrement les points hauts. Par la suite, il s'agit de créer des lieux propices à la contemplation, proches des routes départementales et du centre ancien.
- la création et la valorisation d'espaces publics paysagers au Camp de la Cousse, au niveau de la distillerie et au Mas du Chevalier. Le camp de la Cousse a vocation à être polyvalent en accueillant des événements culturels et festifs, tout en desservant les principaux équipements publics. Les abords de la distillerie ont vocation à accueillir des jardins collectifs, dans un but pédagogique et social. Le Mas du Chevalier, quant à lui, sera un espace de déambulation mais également un parcours de santé.
- la sécurisation et la requalification des cheminements piétons. L'action consiste en la création et l'aménagement de cheminements doux, accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR), les piétons, les cyclistes... Ces sentiers permettront de relier les différents points stratégiques de la commune et de créer de nouvelles continuités piétonnes. Il s'agit de quatre entrées de villes et des cheminements identifiés dans la carte jointe.

maître d'ouvrage : commune

coût estimatif :

Périmètres concernés	Surface m ²	Coût HT (€) f.b	Coût HT (€) f.h	2019	2020	2021
Camp de la Cousse	2 000	18 000	30 000			
Jardins collectifs	1 000	5 000	10 000			
Mas du Chevalier	7 000	15 000	30 000			
Entrée de ville vers Plaissan	2900	217 000				
Entrée de ville vers Campagnan	2000	150 000	250 000			
Entrée de ville vers Saint- Pons-de-Mauchiens	1630	122 250	203 750			
Entrée de ville vers Villeveyrac	4000	300 000	500 000			
Cheminements piétons	1 500	60 000	90 000			
Total						

calendrier : 2019-2020-2021

partenaire technique potentiel : Département de l'Hérault, Association de randonneurs, Office de tourisme, CAUE, Pays cœur d'Hérault, Communauté de Communes Vallée de l'Hérault

partenaire financier potentiel : Région Occitanie, Département de l'Hérault, Etat



Figure 26 : Point de vue aménagé dans la vallée de la bruche. Source : Officedetourisme.region.com
Figure 27 : Point de vue emblématique sur le paysage de la vallée de l'Hérault. Source : Traverses

► Aménagement d'un point de vue depuis la route de Canterpelic sur les coteaux d'Albi

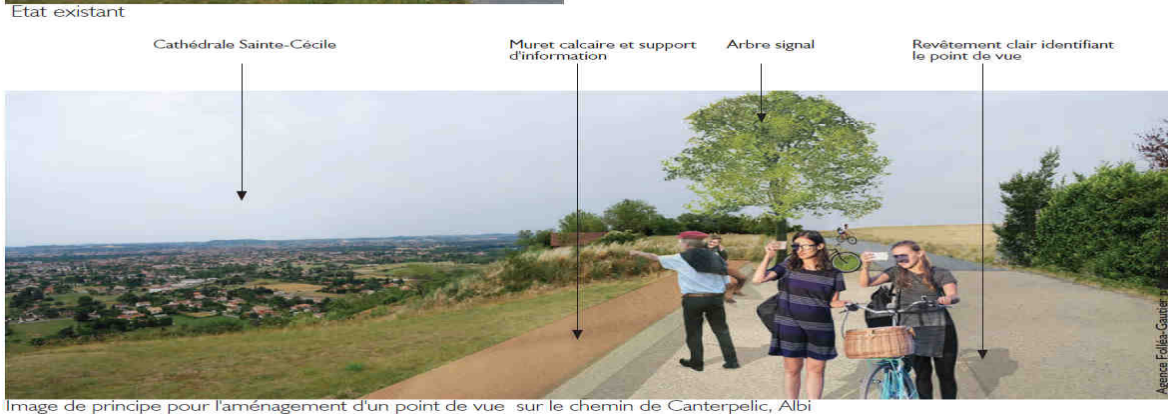


Figure 28 : Image de principe pour l'aménagement d'un point de vue sur le chemin de Canterpelic, Albi.
Source : Plan de paysage de la Communauté d'agglomération de l'Albigeois. Agence Folléa et Gautier

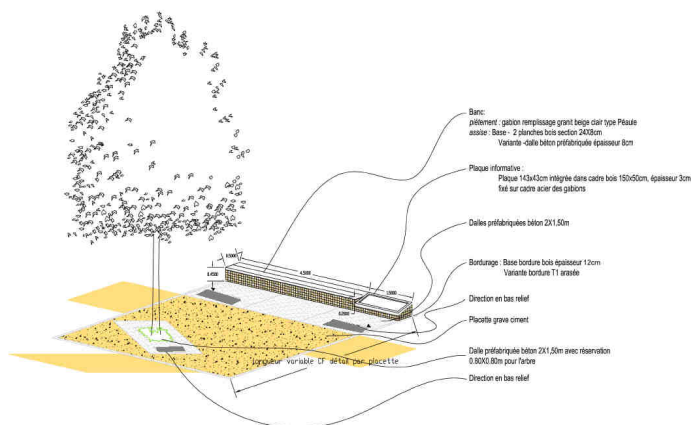


Figure 29 : Détails techniques sur la mise en œuvre d'une placette. Source : agence Traverses



Figures 30 et 31 : Aire de jeux sur l'esplanade à Montpellier. Source : Traverses



Figures 32 et 33 : Plan de gestion différenciée des espaces verts à Concarneau (Finistère) MOE : Atelier Pierre Lebrun



Figures 34 et 35 : Glisy (Somme) - studio d'architecture RANSON / BERNIER restauration et valorisation du marais communal – exemples d'aménagements de circulations piétonnes : caillebotis lorsque le sol est humide et meuble ; grave compactée



Figures 36 et 37 : Orvault (Loire-Atlantique) – agence Zéphyr paysages - aménagement d'un chemin piétons/vélos dans la vallée du Cens – La vallée du Cens étant fortement inondable, les aménagements ont été prévus pour être ponctuellement immergés. Ces derniers (mobilier, cheminements, panneaux d'information...) sont volontairement simples, intégrés au paysage.



Figure 38 : Carte de situation des routes paysagères



Figure 39 : Localisation des parcs et jardins

Évaluation et suivi de la mesure

Actions et indicateurs envisagés :

- Linéaire de cheminement piéton créé
- Dépôt d'un appel d'offre
- Création de placettes
- Nombre de points de vue aménagés ou mis en valeur

Doc / projet

Axe 2	Fiche action n°2.2					
Accroître les interconnexions internes et externes de la ville en aménageant des liaisons piétonnes et cyclables entre les quartiers, pour favoriser les mobilités au sein du territoire	<p align="center">Titre de l'action :</p> <p align="center">Organiser le stationnement à l'extérieur du cœur de ville</p>					
<p align="center">Projet 2.2.1 : Aménagement du Parking du Camp de la Cousse Projet 2.2.2 : Aménagement du parking des Ecoles</p>						
<p align="center">Présentation de l'action</p>						
<p align="center">Contexte</p>						
<p>Il apparaît nécessaire de conforter le réseau d'espaces publics de la commune, afin de constituer des continuités piétonnes agréables et sécurisées permettant de mettre en relation les différents équipements et quartiers. Ce réseau d'espaces publics confortable doit mettre en relation les différentes polarités et équipements de la commune (réflexions sur les sens de circulation, les liaisons, la gestion du patrimoine végétal...).</p> <p>Dans cette optique, l'enjeu à ce jour est de construire des parkings, afin de repenser la place de chacun des modes de déplacement : à pieds, à vélo, en voiture, en transports en commun mais également leur combinaison. Concrètement, il s'agit de construire deux parkings à deux endroits stratégiques, proches du centre ancien.</p>						
<p align="center">Objectifs stratégiques</p>						
<ul style="list-style-type: none"> - contribuer à la modification des habitudes de déplacements - renforcer le lien social - réduire les émissions de gaz à effet de serre 						
<p align="center">Descriptif des opérations envisagées</p>						
<p>L'action consiste en la création de plusieurs espaces de stationnement autour du centre -ville de façon à rationaliser la place de la voiture. Les parkings à créer sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Parking Camp de la Rousse - Parking des écoles 						
<p>maître d'ouvrage : commune</p>						
<p>coût estimatif :</p>						
Nom du parking	surface	Montant estimatif €/HT)	2018	2019	2020	2021
parking Camp de la Cousse	6150 m ²	567 700				
parking des écoles	1850 m ²	292 857				
total	8 000 m ²	860 557				
<p>calendrier : 2019-2020-2021</p>						
<p>partenariat technique potentiellement concernés par l'action : CAUE, Communauté de Communes Vallée de l'Hérault</p>						

partenariat financier potentiellement concernés par l'action : Etat, Région Occitanie, Département de l'Hérault,



Figure 40 : Carte de situation des parkings à créer



Figure 41 : Plan d'aménagement du parking camp de la Cousse. Source : AVP CEAU MEZE

Références :

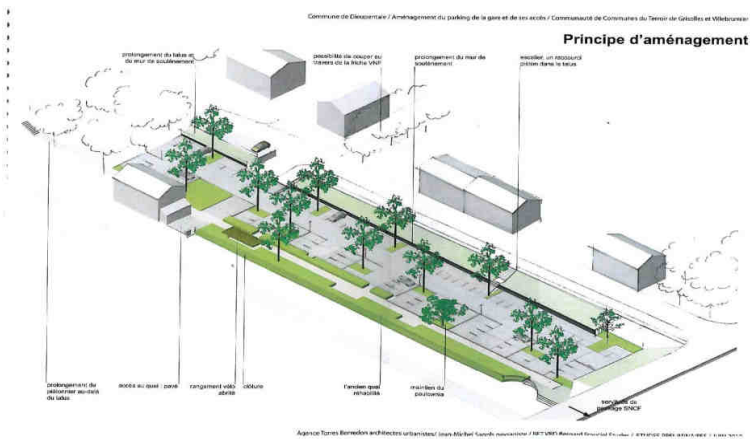


Figure 42 et 43 : Dans le cadre du grand projet de pays mené par la Communauté de Communes du Terroir de Grisolles et Villebrumier, la Commune de Dieupentale, a aménagé un parking multimodal autour de la gare SNCF. MOE : Torres et borredon architectes. Source : www.caue-mp.fr



Figure 44 : Guide technique des parkings et voie perméables

Évaluation et suivi de la mesure

- Actions et indicateurs envisagés :
- Création des parkings

<p>Axe 2</p>	<p align="center">Fiche action n°2.3 Fiche action générique Vallée de l'Hérault</p>
<p>Accroître les interconnexions internes et externes de la ville en aménageant des liaisons piétonnes et cyclables entre les quartiers, pour favoriser les mobilités au sein du territoire</p>	<p align="center">Titre de l'action : Restauration et entretien du fleuve Hérault</p>
<p align="center">Projet 2.3.1 : Restauration et entretien du Fleuve Hérault</p>	
<p align="center">Présentation de l'action</p>	
<p align="center">Contexte</p>	
<p>La communauté de communes Vallée de l'Hérault, compétente depuis le 1er janvier 2018 en matière de GEMAPI « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations », s'est engagée dans la mise en œuvre d'un plan pluriannuel de restauration et d'entretien (PPRE) du fleuve Hérault.</p> <p>Ce programme a été réalisé par le Syndicat Mixte du Bassin du Fleuve Hérault (SMBFH) et s'étend des Causse de la Selle à Agde, pour 5 ans (2018-2022). Il précède l'engagement d'une démarche de fond sur la gestion des berges et des bords de l'Hérault, qui conduira à améliorer le fonctionnement naturel du fleuve.</p> <p>Tout en tenant compte des nombreux et divers usages (captage agricole, pêche, sport d'eau vive, baignade...) qui ont contribué à façonner le fleuve, ce programme vise ainsi à répondre à des enjeux aussi bien : écologiques et morphologiques (la préservation du milieu physique et du milieu naturel (deux sites Natura 2000)) ; de protection des biens et des personnes (prévenir la violence et les impacts des crues) ; d'accompagnement et de sensibilisation des usagers et acteurs quant à la conservation et amélioration de la ripisylve et de son fonctionnement.</p>	
<p align="center">Objectifs stratégiques</p>	
<p>Les objectifs du PPRE sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduire la vulnérabilité aux inondations des centres bourg - Réduire la vulnérabilité des ouvrages - Maintenir et développer la qualité du milieu naturel et des habitats - Lutter et contenir le développement des espèces invasives et/ou indésirables en fonction des secteurs - Favoriser la diversité des écoulements 	

Descriptif des opérations envisagées

Les opérations prévues dans le cadre de la mise en œuvre du programme ont été définies selon les enjeux suivants :

hydraulique : phase 1 - rattrapage entretien, phase 2 - entretien régulier annuel

morphologique : gestion des atterrissements

écologique : renaturation des ripisylves, élimination des déchets, gestion des espèces exotiques invasives, gestion des annexes fluviales

touristiques/ loisirs : entretien annuel – sécurité des activités de pleines natures gorges de l'Hérault

Il est également prévu la mise en œuvre d'actions transversales de sensibilisation : réalisation d'un guide de la bonne gestion des berges et de sa végétation à destination des propriétaires riverains et plus spécifiquement aux acteurs agricoles, principaux usagers des bords du fleuve ; accompagnement des collectivités qui prendront en compte les trames vertes et bleues dans leur document d'urbanisme ; mises en place de panneaux pédagogiques pour faire connaître le milieu naturel que constituent le fleuve et sa ripisylve sur les zones qui accueillent un large public ; accompagnement des riverains et les élus lors des chantiers d'aménagement de berges afin de les orienter le mieux possible.

Programme d'entretien sur le fleuve Hérault

Maître d'ouvrage : communauté de communes Vallée de l'Hérault

Coût : 760 000 € HT

Calendrier : mise en œuvre du PPRE sur une durée de 5 ans de 2018 à 2022

Partenariats techniques et financiers concernés par l'action :

Syndicat Mixte du Bassin du Fleuve Hérault (SMBFH) : rôle de coordination du plan de gestion et d'assistance des maîtres d'ouvrage

Autres EPCI maîtres d'ouvrage : communauté de communes du Grand Pic Saint Loup, communauté de communes du Clermontois et communauté d'agglomération d'Hérault Méditerranée



Axe 3	Fiche action n°3.1
Renforcer le rayonnement local de Saint-Pargoire	Titre de l'action : Promouvoir et développer la culture
Projet 3.1.1 : Création d'une Maison Culturelle	
Présentation de l'action	
Contexte	
<p>La présence de services publics et associatifs structurants dans le centre de St Pargoire est un élément d'attractivité essentiel. Ainsi, la création d'une maison culturelle viendrait en complément de l'offre existante (médiathèque, école de musique, espace pré-ados). Elle participerait par ailleurs à la rénovation du patrimoine immobilier public en vue de l'affecter aux services publics.</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>Les objectifs sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - renforcer la cohésion sociale, - faciliter l'accès à la culture au plus grand nombre, - diversifier l'offre en équipements, - rénover le patrimoine immobilier public, - améliorer l'accès aux services publics aux habitants du bourg et de l'ensemble du territoire, - créer un équipement structurant qui favorise le rayonnement de St Pargoire. 	
Descriptif des opérations envisagées	
<p>L'action consiste en la création d'une maison culturelle à Saint-Pargoire. Le programme prévoit un réaménagement du bâtiment existant (360m²), sa mise aux normes accessibilité et technique et une extension de 100m</p>	
	
<p><i>Figures 45 et 46 : photos de la maison culturelle : Etat existant</i></p>	



Figure 47 : AVP du réaménagement – Source : cabinet d'architecture F3a



Figure 48 : Carte de situation

maître d'ouvrage : commune

coût estimatif : 1.200 à 1.500€/m²

Périmètres concernés	Surface m ²	Coût HT (€) f.b	Coût HT (€) f.h	2019	2020	2021
Maison culturelle	360	432 000	540 000			

calendrier : 2020-2021

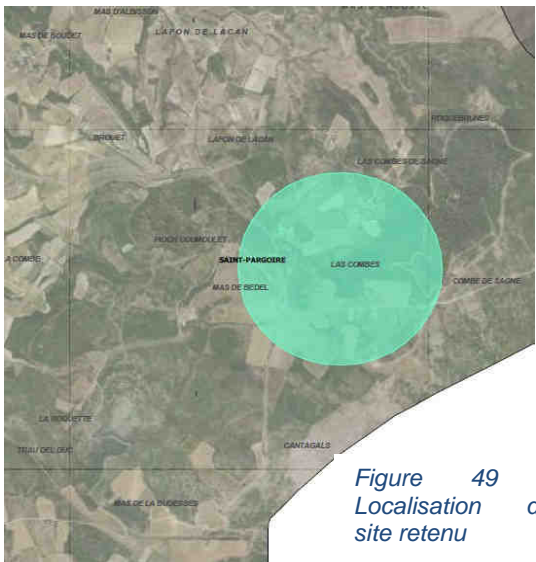
partenariat technique potentiellement concernés par l'action : Communauté de Communes Vallée de l'Hérault, DRAC, CAUE

partenariat financier potentiellement concernés par l'action : Région Occitanie, Département de l'Hérault, DRAC, Etat

Évaluation et suivi de la mesure

Actions et indicateurs envisagés :

- réalisation des travaux
- nombre d'utilisateurs de la maison culturelle
- suivi des budgets investissement et fonctionnement
- concertation associant professionnels et utilisateurs sur le projet
- niveau d'occupation des locaux reconfigurés et niveau de mutualisation des moyens

Axe 3	Fiche action n°3.2
Renforcer le rayonnement local de Saint-Pargoire	Titre de l'action : Promouvoir et développer la culture
Projet 3.2.1 : Création d'une Maison des Energies Renouvelables	
Présentation de l'action	
Contexte	
<p>Créer une maison des énergies renouvelables mettant en valeur les sites de production d'énergies vertes existant sur le territoire : parc éolien, parc photovoltaïque, conformément au projet de territoire la vallée 3D. Implanté au coeur de sites de production d'énergies vertes, le projet constitue une véritable porte d'entrée du territoire de la vallée de l'Hérault, il poursuit des objectifs pédagogiques, culturels et économiques.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Valoriser les sites de production d'énergies renouvelables existants : photovoltaïque et éolien dans un objectif de développement d'un éco tourisme - Développer les outils pédagogiques valorisant les sites de production 	
Descriptif des opérations envisagées	
<p>Etude de programmation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étudier la faisabilité du projet - développer un AVPS <p>maître d'ouvrage : commune</p> <p>coût estimatif : 15.000 €/HT</p> <p>calendrier : 2021</p> <p>partenariat technique potentiellement concernés par l'action : ADEME, Région Occitanie Pyrénées Méditerranée, Communauté de Communes Vallée de l'Hérault, CAUE , Pays Coeur d'Hérault</p> <p>partenariat financier potentiellement concernés par l'action : ADEME, Région Occitanie Pyrénées Méditerranée, Communauté de Communes Vallée de l'Hérault,</p>	 <p><i>Figure 49 : Localisation du site retenu</i></p>
Évaluation et suivi de la mesure	
<p>Actions et indicateurs envisagés : appel d'offres déposé</p>	


Axe 3	Fiche action n°3.3
Renforcer le rayonnement local de Saint-Pargoire	Titre de l'action : Promouvoir et développer les modes collectifs de travail
Projet 3.3.1 : Création d'espaces collectifs de travail « coworking »	
Présentation de l'action	
Contexte	
Créer des espaces de coworking et d'espace créatif afin de limiter les déplacements sur le territoire. Réaliser des espaces de coworking dans le Parc d'Activités Economiques Emile Carles.	
Objectifs stratégiques	
Ce projet vise à permettre de : <ul style="list-style-type: none"> - offrir un espace de travail aux travailleurs indépendants, - mettre en réseau des initiatives professionnelles, - maintien d'activités professionnelles sur St Pargoire, - définir une stratégie d'intervention grâce à laquelle la ZAC Emile Carles pourra évoluer ; - faciliter sa mise en œuvre opérationnelle à travers des propositions d'aménagements adaptées localement. 	
Descriptif des opérations envisagées	
<p>L'action consiste en la création de bureaux, salle de réunion, d'un espace commun (matériel, imprimantes...), afin de favoriser l'implantation des professions libérales et développer l'entrepreneuriat.</p> <p>maître d'ouvrage : commune</p> <p>coût estimatif : 1200€ / m² sur une surface de 200m², soit 240 000 € HT.</p> <p>calendrier : 2020-2021</p> <p>partenariat technique potentiellement concernés par l'action : Région Occitanie, Communauté de Communes Vallée de l'Hérault, CAUE</p> <p>partenariat technique et financier potentiellement concernés par l'action : Région Occitanie, Communauté de Communes Vallée de l'Hérault</p>	
<i>Figure 50 : Localisation du site au sein du P.A.E. Emile Carles</i>	



Figure 51 : Implantation des locaux communs à aménager



Figure 52 : locaux à aménager à l'entrée du PAE Emile Carles

Évaluation et suivi de la mesure

Actions et indicateurs envisagés :

- lancement des travaux

Article 6 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région

La Communauté de commune Vallée de l'Hérault porte un projet de territoire, Vallée 3 D « Démocratique, Durable et Digital », issu d'un diagnostic partagé et d'une concertation avec les acteurs des 28 communes qui la composent. Il est en cohérence avec les Défis de la Charte du Pays Cœur d'Hérault et s'articule avec la politique territoriale de la Région. Le présent projet de développement et de valorisation de la commune de Saint-Pargoire entre en résonance avec les orientations et objectifs stratégiques de la « Vallée 3 D » suivants :

- Planifier et maîtriser le développement urbain et agir pour la préservation du cadre de vie: réhabiliter les centres anciens, restaurer et mettre en valeur le petit patrimoine, favoriser l'insertion paysagère et architecturale du bâti (en lien avec les fiches action 1, 2, 3 et 4)
- Proposer des mobilités douces, adaptées à tous les usages et usagers, en alternative au véhicule individuel : développer les cheminements doux (en lien avec les fiches action 4 et 5)
- Equilibrer l'implantation territoriale de l'action culturelle et renforcer le développement et l'élargissement des publics de la culture : favoriser une action culturelle diversifiée sur l'ensemble du territoire ; implanter des équipements culturels qualitatifs répondant aux besoins et aux usages ; permettre l'accueil de tous dans la mixité des publics (en lien avec la fiche action 6)
- Agir pour une gestion durable de toutes les ressources du territoire : développer la maîtrise de l'énergie dans la communauté de communes en remplaçant pas à pas les énergies fossiles par des énergies renouvelables et en sensibilisant et associant la population à ces démarches (en lien avec la fiche action 7)

Article 7 : Modalités d'intervention et contributions de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault

Pour la période 2016-2025, la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est dotée d'un projet de territoire s'appuyant sur 3 grands principes (Démocratique, Durable et Digitale) et 4 orientations autour desquelles s'organisent son action et ses compétences :

- 1- Pour une économie attractive et durable, novatrice et créatrice d'emploi : politique foncière et immobilier d'entreprise, actions de développement économique, politique locale du commerce, promotion du tourisme
- 2- Pour un cadre de vie de qualité, harmonieux et équilibré : aménagement de l'espace, gestion et préservation de l'environnement, habitat
- 3- Pour des services de vie quotidienne pour tous : action en faveur de la petite enfance et de la jeunesse
- 4- Par et pour la culture : accompagner chacun dans le développement de ses valeurs humanistes : Ecole de musique intercommunale, Argileum la maison de la poterie et réseau intercommunal de la lecture publique

Dans le cadre du projet de territoire, la CCVH a la volonté de porter une vision de développement pour ses bourgs centres principaux, ses bourgs centres secondaires et ses villages.

A ce titre, la Communauté de communes intervient actuellement sur le territoire de la commune de Saint Pargoire à travers la mise en œuvre de projets ou d'équipements intercommunaux à caractère structurant :

- Le Programme d'Intérêt Général « Rénovissime » qui contribue à l'amélioration de l'habitat dans le centre ancien de Saint-Pargoire. Entre le 1er octobre 2012 et le 31 décembre 2017, 19 propriétaires occupants et 3 propriétaires bailleurs ont ainsi été accompagnés et subventionnés pour la réhabilitation de leurs logements
- L'aménagement et la gestion de la zone d'activités (Z.A.E.) Emile Carles, située à l'est du village où une vingtaine d'entreprises sont installées
- La médiathèque de Saint-Pargoire qui fait partie du réseau intercommunal des bibliothèques
- L'antenne de l'école de musique intercommunale
- Les modalités d'intervention et contributions de la CCVH dans le cadre du contrat Bourg-Centre seront étudiées ultérieurement, selon ses compétences et le règlement d'aides attribué aux communes.

Article 8 : Contributions et modalités d'intervention du Pays Cœur d'Hérault

Le Pays Cœur d'Hérault accompagne la Ville de Saint Pargoire dans la définition et la mise en œuvre de son projet de développement et de valorisation.

Le Pays est maître d'ouvrage d'une mission confiée à l'agence TRAVERSES, cofinancée par la Région, pour accompagner les bourgs-centres du territoire dans la définition de leur projet.

Cet accompagnement a largement contribué à la rédaction du présent contrat, en étroite partenariat avec les services du Pays et de la Communauté de Communes du Clermontais.

Le Pays propose de mobiliser son ingénierie pour faciliter la mise en œuvre du projet de développement et de valorisation, en garantissant la prise en compte des objectifs prioritaires à l'échelle du pays.

Il s'engage notamment à accompagner la commune dans la recherche des cofinancements les plus larges, du niveau local au niveau européen.

Il valorise les actions menées par la commune dans le cadre du présent contrat et les intègre dans les orientations de développement qu'il soutient.

Article 9 : Autres contributions

La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Hérault (CCI), forte de plus de 60 000 adhérents, a développé une expertise unique en matière de connaissance du tissu économique et des modes de développement observés sur le territoire.

La CCI a travaillé de façon spécifique sur le cœur d'Hérault et le Clermontais à travers des conventions de développement économique signées avec le Pays et la Communauté de Communes.

La CCI s'affirme comme partenaire incontournable des actions de développement commercial, mais aussi pour accompagner les projets centrés sur l'habitat, l'espace public et la mobilité afin de rechercher la meilleure fonctionnalité d'un point de vue commercial.

La Caisse des Dépôts et Consignations est le partenaire naturel de l'investissement des collectivités locales.

Par le biais de sa délégation régionale Occitanie, la Caisse des Dépôts et Consignations intervient dans la problématique du soutien aux bourgs centres, étant partie prenante des dispositifs contractuels initiés par l'Etat et la Région.

Elle est notamment susceptible de subventionner l'ingénierie territoriale mobilisée dans le cadre des projets bourg centre, d'accompagner le montage d'opérations complexes et de distribuer des emprunts spécifiques en fonction des thématiques abordées.

Aux termes de la loi sur l'Architecture du 3 janvier 1977, le **Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Hérault (CAUE)** est chargé de poursuivre, sur le plan local, les objectifs définis au plan national en vue de promouvoir la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale.

Parmi les missions qui lui sont assignées, le CAUE conseille les collectivités territoriales dans tous les projets et démarches d'aménagement des territoires. Le CAUE sera présent aux côtés de la commune pour orienter et canaliser le travail de conception architecturale et paysagère dans le cadre du programme de développement et de valorisation. Il participera aux comités techniques et aux comités de pilotage des différentes actions.

Article 10 : Gouvernance

Un Comité de Pilotage « Bourg-Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée » est créé. Il associe les signataires du présent contrat :

- La commune de Saint Pargoire
- la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault
- Le Pays Cœur d'Hérault
- La Région Occitanie
- La CCI 34
- La CDC

Ce comité de pilotage associera également les partenaires suivants :

- Les services de l'Etat
- Le Département de l'Hérault
- Le CAUE 34
- L'EPF
- L'ADEME

Enfin d'autres partenaires et organismes seront associés aux travaux du comité de pilotage en fonction des thématiques abordées.

L'organisation et le secrétariat permanent de cette instance de concertation sont assurés par la commune de Saint Pargoire

Il a pour mission :

- de mobiliser les compétences requises pour la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation,
- de suivre attentivement l'état d'avancement des actions dont les plans de financement seront présentés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels du contrat de développement territorial régional du Pays de cœur d'Hérault
- de s'assurer de la bonne appropriation des actions engagées par la population et les acteurs socio-économiques locaux concernés.

Article 11 : Durée

Le présent contrat cadre est conclu pour une première période débutant à la date de sa signature et se terminant au 31 décembre 2021.

XXXXXX

Fait à XXXXXXXXXXXX le

La Présidente de la Région Occitanie

Le Président de la CCVH

Le maire de la commune de Saint Pargoire

Carole DELGA

Louis VILLARET

Agnès Constant

Le Président du Pays Coeur d'Hérault

Le Président de la CCI de l'Hérault

Le Président de la Caisse des Dépôts et Consignations Occitanie

Louis VILLARET

André DELJARRY

Thierry RAVOT